

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 44

7 janvier 2010

SOMMAIRE

3P (L) Sàrl	2080	KBC Renta	2090
Access Fund	2098	KBC Select Investors	2089
Advent Water (Luxembourg) S.à r.l.	2066	La Forge d'Or s. à r.l.	2098
Aladar S.A.	2105	Locaboat Management Services S.A.	2072
AOS Aremis	2101	Marriott ECP LP II S.à.r.l.	2112
ATAG Asset Management (Luxembourg) S.A.	2094	Marriott ECP LP I S.à.r.l.	2112
Blue Ship S.A.	2081	MSREF V Investments Sàrl	2109
Caravela Fund	2091	Multi Negoce International S.à r.l.	2106
CCMLuxPolishRE1 S.à r.l.	2085	Neerveld 101-103 S.à r.l.	2074
Cinvest S.A.	2107	Neerveld 101-103 S.à r.l.	2104
Coppart Holding S.A.	2106	Newprom S.A.	2076
DES Development European Stores S.A.	2083	NIAM IV Luxembourg S.à r.l.	2074
Enertrag Bulgaria Wind Europe S.à r.l.	2109	North-East Invest S.A.	2079
Europartners Multi Investment Fund	2090	Olifin S.A.	2107
Financière Chiron S.A.	2075	Omnisecurity S.A.	2084
Glashaus in München S.à r.l.	2101	P7S1 Broadcasting S.à r.l.	2077
House Concept S.A.	2106	Paramol S.à r.l.	2087
H.T.E. Participations S.A.	2072	Predica Infrastructure S.A.	2102
Humboldt Multi Invest A SICAV-FIS	2075	Prodesse Sàrl	2074
Humboldt Multi Invest B	2088	Recipe Holding S.A.	2092
Invenergy Wind Bulgaria S.à r.l.	2109	Recipe S.A.	2092
Kalan Capital Special Opportunities (Glo- bal) Captive S.à r.l.	2109	Résidence du Soleil S.A.	2076
Kalan Capital Special Opportunities (Glo- bal) S.à r.l.	2109	SAAF (Lux) Private Markets Fund	2095
Karvis International S.A.	2105	SILVERSQUARE Luxembourg S.A.	2099
KBC Disticlick	2097	Sinopia Multi Index Fund	2098
KBC Flexible	2094	The MC Russian Market Fund	2091
KBC Frequent Click	2100	The MC Russian Market Fund	2095
KBC Institutional Cash	2089	Tiptopcuisine S.à r.l.	2089
KBC Money	2091	Transports Nuno S.à r.l.	2096
		Vienna Investment Group S.à r.l.	2072
		Vienna Investment Group S.à r.l.	2108
		WAAS S.à.r.l.	2068

Advent Water (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1222 Luxembourg, 2-4, rue Beck.

R.C.S. Luxembourg B 148.134.

In the year two thousand and nine, on the seventeenth of November.

Before the undersigned, Maître Jean-Joseph WAGNER, notary residing in Sanem, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

"AI Global Investments S.à r.l.", a société à responsabilité limitée, existing under the laws of Luxembourg, having its registered office at 2-4, rue Beck, L-1222 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 140.169,

here represented by Mrs Linda HARROCH, maître en droit, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy, given in Luxembourg on 18 November 2009.

The said proxy, initialled *ne varietur* by the proxy holder of the appearing party and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party is the sole shareholder of "Advent Water (Luxembourg) S.à r.l.", (hereinafter the "Company") a société à responsabilité limitée incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 2-4, rue Beck, L-1220 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B. 148.134, incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary dated 15 September 2009, whose articles of association have been published in the Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations (the "Mémorial C") dated 5 October 2009, number 1938, page 93005 and whose bylaws have never been amended.

The appearing party representing the whole corporate capital requires the notary to act the following resolutions:

First resolution

The sole shareholder decides to increase the Company's share capital by an amount of one million one hundred and eighty-seven thousand five hundred Euro (EUR 1,187,500.-), so as to raise it from its present amount of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) up to one million two hundred thousand Euro (EUR 1,200,000.-) by the issue of one million one hundred and eighty-seven thousand five hundred (1,187,500) shares, having a par value of one Euro (EUR 1.-) each (referred as the "New Shares") and having the same rights and obligations as set out in the articles of incorporation.

All the New Shares are wholly subscribed by AI Global Investments S.à r.l., prenamed, paid up by a contribution in cash for a total amount of one million one hundred and eighty-seven thousand five hundred Euro (EUR 1,187,500.-).

The total contribution of one million one hundred and eighty-seven thousand five hundred Euro (EUR 1,187,500.-) for the New Shares is entirely allocated to the share capital of the Company.

The proof of the existence and of the value of the contribution has been produced to the undersigned notary.

Second resolution

The sole shareholder decides to amend article 5.1 of the Company's articles of incorporation, which shall henceforth be read as follows:

" **Art. 5.1.** The Company's share capital is set at one million two hundred thousand Euro (EUR 1,200,000.-) divided into one million two hundred thousand (1,200,000) shares of one euro (EUR 1.-) each.

Each share is entitled to one vote at ordinary and extraordinary general meetings."

Costs and Expenses

The costs, expenses, remuneration or charges of any form whatsoever incumbent to the Company and charged to it by reason of the present deed are assessed to two thousand five hundred euro.

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg, on the day stated at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the appearing party and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the proxy holder of the appearing party known to the notary by his name, first name, civil status and residence, the proxy holder of the appearing party signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille neuf, le dix-sept novembre.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU

"AI Global Investments S.à r.l.", une société à responsabilité limitée constituée et existant selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social 2-4, rue Beck, L-1222 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculé auprès du registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 140.619,

ici représentée par Madame Linda HARROCH, maître en droit, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Luxembourg le 18 novembre 2009.

La procuration signée ne varietur par la mandataire de la partie comparante et par le notaire soussigné resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle partie comparante est l'associé unique de "Advent Water (Luxembourg) S.à r.l." (ci après la "Société"), une société à responsabilité limitée constituée et régie selon les lois luxembourgeoises ayant son siège social au 2-4, rue Beck, L-1222 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 148.134, constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 15 septembre 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le "Mémorial C") en date du 5 octobre 2009, numéro 1938, page 93005 et dont les statuts n'ont jamais été modifiés.

Laquelle partie comparante, représentant l'intégralité du capital social, a requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'actionnaire unique décide d'augmenter le capital social de la Société à concurrence d'un million cent quatre-vingt sept mille cinq cents Euros (EUR 1,187,500.-), afin de le porter de son montant actuel douze mille cinq cents Euros (EUR 12,500.-) jusqu'à un million deux cent mille Euros (EUR 1.200.000.-) par l'émission d'un million cent quatre-vingt sept mille cinq cents (EUR 1,187,500) parts sociales ayant une valeur nominale d'un Euro (EUR 1.-) chacune (désignées comme les "Nouvelles Parts Sociales") et ayant les droits et obligations tels qu'indiqués par les statuts de la Société.

L'ensemble des Nouvelles Parts Sociales sont entièrement souscrites par AI Global Investments S.à r.l., prénommée, payées par un apport en numéraire.

L'ensemble de l'apport d'un montant d'un million cent quatre-vingt sept mille cinq cents Euros (EUR 1.187.500.-) est entièrement alloué au capital de la Société.

La preuve de l'existence et de la valeur de l'apport a été fournie au notaire soussigné.

Deuxième résolution

L'actionnaire unique décide de modifier l'article 5.1 des statuts de la Société, qui sera désormais rédigé comme suit:

" **Art. 5.1.** Le capital social de la Société est fixé à la somme d'un million deux cent mille Euros (EUR 1.200.000.-) divisé en un million deux cent mille (1.200.000) parts sociales d'une valeur d'un Euro (EUR 1.-) chacune.

Chaque part sociale donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires."

Frais et Dépenses

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge en raison des présentes, sont estimés à deux mille cinq cents euros.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, les jours, mois et an figurant en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande de la partie comparante et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire de la partie comparante, connue du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, la mandataire de la partie comparante a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: L. HARROCH, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 20 novembre 2009. Relation: EAC/2009/14077. Reçu soixante-quinze Euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Jean-Joseph WAGNER.

Référence de publication: 2009158646/102.

(090191931) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 décembre 2009.

WAAS S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 31.000,00.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 149.895.

—
STATUTS

L'an deux mille neuf, le 27 novembre.

Par-devant Maître Wersandt, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

CLEMENCEAU INVESTISSEMENTS S.A., une société constituée et existant suivant les lois de Luxembourg, ayant son siège social au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg et enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 114.873,

ici représenté par Monsieur Julien BELLONY, résidant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Laquelle comparante, ès-qualité qu'elle agit, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont elle a arrêté les statuts comme suit:

I. Dénomination - Siège social - Objet social - Durée**Art. 1^{er}. Dénomination.**

Il est établi une société à responsabilité limitée sous la dénomination WAAS S.à.r.l. (la Société), qui sera régie par les lois du Luxembourg, en particulier par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi) et par les présents statuts (les Statuts).

Art. 2. Siège social.

2.1 Le siège social est établi à Luxembourg-Ville, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans les limites de la commune de Luxembourg par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance. Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

2.2 Il peut être créé par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance, des succursales, filiales ou bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger. Lorsque le gérant unique ou le conseil de gérance estime que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société qui restera une société luxembourgeoise.

Art. 3. Objet social.

3.1 La Société pourra accomplir toutes opérations commerciales, industrielles ou financières, ainsi que tous transferts de propriété immobiliers ou mobiliers.

3.2 La Société a en outre pour objet toutes opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise se présentant sous forme de société de capitaux ou de société de personnes, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

3.3 Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, la mise en valeur et à la cession d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprises, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevet, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement.

3.4 La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission d'actions et obligations et d'autres titres représentatifs d'emprunts et/ou de créances. La Société pourra prêter des fonds, en ce compris, sans limitation, ceux résultant des emprunts et/ou des émissions d'obligations ou de valeurs, à ses filiales, sociétés affiliées et/ou à toute autre société. Elle peut également consentir des garanties et nantir, céder, grever de charges toute ou partie de ses avoirs ou créer, de toute autre manière, des sûretés portant sur toute ou partie de ses avoirs afin de garantir ses propres obligations et engagements et/ou obligations et engagements de toute autre société et, de manière générale, en sa faveur et/ou en faveur de toute autre société ou personne.

3.5 La Société peut également réaliser son activité par l'intermédiaire de succursales au Luxembourg ou à l'étranger.

3.6 Elle pourra également procéder à l'acquisition, la gestion, l'exploitation, la vente ou la location de tous immeubles, meublés, non meublés et généralement faire toutes opérations immobilières à l'exception de celles de marchands de

biens. Elle pourra aussi placer et gérer ses liquidités. En général, la Société pourra faire toutes opérations à caractère patrimonial, mobilières, immobilières, commerciales, industrielles ou financières, ainsi que toutes transactions et opérations de nature à promouvoir et à faciliter directement ou indirectement la réalisation de l'objet social ou son extension.

Art. 4. Durée.

4.1 La Société est constituée pour une durée illimitée.

4.2 La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de l'interdiction, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant un ou plusieurs associés.

II. Capital - Parts sociales

Art. 5. Capital.

5.1 Le capital social est fixé à trente et un mille euros (EUR 31.000,-), représenté par trois mille cent (3.100) parts sociales sous forme nominative d'une valeur nominale de dix euros (EUR 10,-) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

5.2 Le capital social de la Société pourra être augmenté ou réduit en une seule ou plusieurs fois par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

Art. 6. Parts sociales.

6.1 Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

6.2 Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

6.3 Les parts sociales sont librement transmissibles entre associés et, en cas d'associé unique, à des tiers.

En cas de pluralité d'associés, la cession de parts sociales à des non-associés n'est possible qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

La cession de parts sociales n'est opposable à la Société ou aux tiers qu'après qu'elle ait été notifiée à la Société ou acceptée par elle en conformité avec les dispositions de l'article 1690 du code civil.

Pour toutes autres questions, il est fait référence aux dispositions des articles 189 et 190 de la Loi.

6.4 Un registre des associés sera tenu au siège social de la Société conformément aux dispositions de la Loi où il pourra être consulté par chaque associé.

III. Gestion - Représentation

Art. 7. Conseil de gérance.

7.1 La Société est gérée par un ou plusieurs gérants, lesquels ne sont pas nécessairement des associés et qui seront nommés par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés laquelle fixera la durée de leur mandat. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un Conseil de gérance.

7.2 Les membres du Conseil peuvent ou non être répartis en deux catégories, nommés respectivement "Gérants de catégorie A" et "Gérants de catégorie B".

7.3 Les gérants sont révocables ad nutum.

Art. 8. Pouvoirs du conseil de gérance.

8.1 Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les présents Statuts seront de la compétence du gérant ou, en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance, qui aura tous pouvoirs pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformes à l'objet social.

8.2 Des pouvoirs spéciaux et limités pour des tâches spécifiques peuvent être délégués à un ou plusieurs agents, associés ou non, par tout gérant.

Art. 9. Procédure.

9.1 Le conseil de gérance se réunira aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige ou sur convocation d'un des gérants au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

9.2 Il sera donné à tous les gérants un avis écrit de toute réunion du conseil de gérance au moins 24 (vingt-quatre) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature (et les motifs) de cette urgence seront mentionnés brièvement dans l'avis de convocation de la réunion du conseil de gérance.

9.3 La réunion peut être valablement tenue sans convocation préalable si tous les gérants de la Société sont présents ou représentés lors de la réunion et déclarent avoir été dûment informés de la réunion et de son ordre du jour. Il peut aussi être renoncé à la convocation avec l'accord de chaque gérant de la Société donné par écrit soit en original, soit par télégramme, télex, telefax ou courrier électronique.

9.4 Tout gérant pourra se faire représenter aux réunions du conseil de gérance en désignant par écrit un autre gérant comme son mandataire.

9.5 Le conseil de gérance ne pourra délibérer et agir valablement que si la majorité des gérants est présente ou représentée et, si des Gérants de catégorie A et des Gérants de catégorie B ont été nommés, que si au moins un Gérant de catégorie A et un Gérant de catégorie B sont présents ou représentés. Les décisions du conseil de gérance sont prises valablement à la majorité des voix des gérants présents ou représentés et, si des Gérants de catégorie A et des Gérants de catégorie B ont été nommés, ces résolutions ont été approuvées par au moins un Gérant de catégorie A et un gérant de catégorie B. Les procès-verbaux des réunions du conseil de gérance seront signés par tous les gérants présents ou représentés à la réunion.

9.6 Tout gérant peut participer à la réunion du conseil de gérance par téléphone ou vidéo conférence ou par tout autre moyen de communication similaire, ayant pour effet que toutes les personnes participant à la réunion peuvent s'entendre et se parler. La participation à la réunion par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à la réunion.

9.7 Les résolutions circulaires signées par tous les gérants seront considérées comme étant valablement adoptées comme si une réunion du conseil de gérance dûment convoquée avait été tenue. Les signatures des gérants peuvent être apposées sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique, envoyées par lettre ou téléfax.

Art. 10. Représentation.

10.1 La Société sera engagée, en tout circonstance, vis-à-vis des tiers par la seule signature du gérant unique et, en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe de deux gérants.

10.2 Dans l'éventualité où deux catégories de Gérants sont créées (Gérant de catégorie A et Gérant de catégorie B), la Société sera obligatoirement engagée par la signature conjointe d'un Gérant de catégorie A et d'un Gérant de catégorie B.

10.3 La Société sera aussi engagée par la signature conjointe ou unique de toute personne à qui de tels pouvoirs de signature ont été valablement délégués conformément à l'article 8.2. des Statuts.

Art. 11. Responsabilités des gérants.

Les gérants ne contractent à raison de leur fonction aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont pris en conformité avec les Statuts et les dispositions de la Loi.

IV. Assemblée Générale des associés

Art. 12. Pouvoirs et Droits de vote.

12.1 L'associé unique exerce tous les pouvoirs qui sont attribués par la Loi à l'assemblée générale des associés.

12.2 Chaque associé possède des droits de vote proportionnels au nombre de parts sociales détenues par lui.

12.3 Tout associé pourra se faire représenter aux assemblées générales des associés de la Société en désignant par écrit, soit par lettre, télégramme, télex, téléfax ou courrier électronique une autre personne comme mandataire.

Art. 13. Forme - Quorum - Majorité.

13.1 Lorsque le nombre d'associés n'excède pas vingt-cinq associés, les décisions des associés pourront être prises par résolution circulaire dont le texte sera envoyé à chaque associé par écrit, soit en original, soit par télégramme, télex, téléfax ou courrier électronique. Les associés exprimeront leur vote en signant la résolution circulaire. Les signatures des associés apparaîtront sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique, envoyées par lettre ou téléfax.

13.2 Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social.

13.3 Toutefois, les résolutions prises pour la modification des Statuts ou pour la dissolution et la liquidation de la Société seront prises à la majorité des voix des associés représentant au moins les trois quarts du capital social de la Société.

V. Comptes annuels - Affectation des bénéfices

Art. 14. Exercice social.

14.1 L'exercice social commence le premier janvier de chaque année et se termine le trente et un décembre de chaque année.

14.2 Chaque année, à la fin de l'exercice social, les comptes de la Sociétés sont arrêtés et le gérant ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société.

14.3 Tout associé peut prendre connaissance de l'inventaire et du bilan au siège social de la Société.

Art. 15. Affectation des bénéfices.

15.1 Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Il sera prélevé cinq pour cent (5%) sur le bénéfice net annuel de la Société qui sera affecté à la réserve légale jusqu'à ce que cette réserve atteigne dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

15.2 Nonobstant les dispositions précédentes, le Conseil de Gérance peut décider de payer des dividendes intérimaires aux Associés avant la fin de l'exercice social sur la base d'un état de comptes montrant que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution, étant entendu que (i) le montant à distribuer ne peut pas excéder, si applicable, les bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social, augmentés des bénéfices reportés et des réserves distribuables, mais diminués des pertes reportées et des sommes allouées à la réserve établie selon la Loi ou selon ces Statuts et que (ii) de telles sommes distribuées qui ne correspondent pas aux bénéfices effectivement réalisés seront remboursées par les Associés.

VI. Dissolution - Liquidation

Art. 16. Dissolution - Liquidation.

16.1 En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés qui fixera leurs pouvoirs et rémunération. Sauf disposition contraire prévue dans la résolution du (ou des) gérant(s) ou par la Loi, les liquidateurs seront investis des pouvoirs les plus étendus pour la réalisation des actifs et le paiement des dettes de la Société.

16.2 Le boni de liquidation résultant de la réalisation des actifs et après paiement des dettes de la Société sera attribué à l'associé unique, ou en cas de pluralité d'associés, aux associés proportionnellement au nombre de parts sociales détenues par chacun d'eux dans la Société.

VII. Disposition générale

Art. 17. Loi applicable.

Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une disposition spécifique par les présents Statuts, il est fait référence à la Loi.

Disposition transitoire

La première année sociale débutera à la date du présent acte et se terminera au 31 décembre 2010

Souscription - Libération

CLEMENCEAU INVESTISSEMENTS S.A., représentée comme dit ci-dessus, déclare avoir souscrit à l'entière du capital social de la Société et d'avoir entièrement libéré les trois mille cent parts sociales par versement en espèces, de sorte que la somme de trente et un mille euros (EUR 31.000,-) est à la disposition de la Société, ce qui a été prouvé au notaire instrumentant, qui le reconnaît expressément.

Frais

Le comparant a évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution à environ mille euros (EUR 1.000,-).

Décision de l'associé unique

Et aussitôt, l'associé unique, représentant l'intégralité du capital social a pris les résolutions suivantes:

1. Les personnes suivantes sont nommées comme gérants de la Société pour une durée indéterminée:

- Monsieur Daniel PIERRE, né le 13.12.1967 à Arlon demeurant professionnellement 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg

- Madame Betty PRUDHOMME, née le 30.01.1960 à Arlon, demeurant professionnellement 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg

- Monsieur Christian FRANÇOIS, né le 01.04.1975 à Rocourt, demeurant professionnellement 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg.

2. Le siège social de la Société est établi à L-2086 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

Déclaration

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, le comparant a signé le présent acte avec le notaire,

Signé: J. Bellony, C. Wersandt.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 1^{er} décembre 2009. LAC/2009/51312. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): Francis Sandt.

Pour copie conforme.

Référence de publication: 2009158620/212.

(090192249) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 décembre 2009.

Vienna Investment Group S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6312 Beaufort, 104, route d'Eppeldorf.
R.C.S. Luxembourg B 93.613.

Les comptes annuels au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009158711/10.

(090192094) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 décembre 2009.

Locaboat Management Services S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 11B, boulevard Joseph II.
R.C.S. Luxembourg B 42.500.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue le 2 mars 2009 au siège social

Il a été décidé ce qui suit:

- Suite à la décision du Conseil d'Administration du 11/11/2008, l'Assemblée décide de ratifier la nomination par cooptation de Monsieur Anthony MANNING, en remplacement de Monsieur William Charles Frederick SHEPHERD, Administrateur démissionnaire.

Pour extrait certifié conforme

Signature

Mandataire

Référence de publication: 2009158650/15.

(090191894) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 décembre 2009.

H.T.E. Participations S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 29, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 72.652.

L'an deux mille neuf.

Le neuf décembre.

Pardevant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

S'est réunie une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme H.T.E. PARTICIPATIONS S.A., ayant son siège social à L-1724 Luxembourg, 29, boulevard du Prince Henri, R.C.S. Luxembourg numéro B 72652, constituée suivant acte reçu par Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem, en date du 10 novembre 1999, publié au Mémorial C numéro 50 du 15 janvier 2000,

dont les statuts ont été modifiés suivant actes reçus par ledit notaire Jean-Joseph WAGNER:

- en date du 11 novembre 2002, publié au Mémorial C numéro 1758 du 10 décembre 2002;
- en date du 1^{er} décembre 2003, publié au Mémorial C numéro 106 du 27 janvier 2004,

et dont les statuts ont été modifiés suivant actes reçus par le notaire instrumentant:

- en date du 9 décembre 2004, publié au Mémorial C numéro 303 du 6 avril 2005;
- en date du 8 novembre 2006, publié au Mémorial C numéro 252 du 26 février 2007;
- en date du 22 décembre 2006, publié au Mémorial C numéro 740 du 28 avril 2007.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Antonio FERNANDES, employé privé, demeurant professionnellement à L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

Le président désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutatrice Madame Sophie ERK, employée privée, demeurant professionnellement à L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée et contrôlée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées.

Le président expose et l'assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

1.- Réduction du capital social à concurrence d'un montant de 93.095.400,- EUR, pour le ramener de son montant actuel de 97.845.400,- EUR à 4.750.000,- EUR, par remboursement du montant de 73.500.000,- EUR aux actionnaires et transfert du montant de 19.595.400,- EUR à un compte de réserves de la société et par annulation de 930.954 actions d'une valeur nominale de 100,- EUR chacune.

2.- Modification afférente de l'article 5, alinéa 1^{er} des statuts.

B) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de réduire le capital social à concurrence de quatre-vingt-treize millions quatre-vingt-quinze mille quatre cents euros (93.095.400,- EUR), pour le ramener de son montant actuel de quatre-vingt-dix-sept millions huit cent quarante-cinq mille quatre cents euros (97.845.400,- EUR) à quatre millions sept cent cinquante mille euros (4.750.000,- EUR).

Cette réduction de capital est réalisée par remboursement du montant de soixante treize millions cinq cent mille euros (73.500.000,- EUR) aux actionnaires et transfert du montant de dix neuf millions cinq cent quatre vingt quinze mille quatre cents euros (19.595.400,- EUR) à un compte de réserves de la société et par annulation de neuf cent trente mille neuf cent cinquante-quatre (930.954) actions d'une valeur nominale de cent euros (100,- EUR) chacune.

Tous pouvoirs sont conférés au conseil d'administration pour procéder aux écritures comptables qui s'imposent, à l'annulation des neuf cent trente mille neuf cent cinquante-quatre (930.954) actions et au remboursement aux actionnaires, étant entendu que le remboursement ne peut avoir lieu que trente (30) jours après la publication du présent acte au Mémorial C.

Deuxième résolution

Afin de mettre les statuts en concordance avec la résolution qui précède, l'assemblée décide de modifier le premier alinéa de l'article cinq des statuts pour lui donner la teneur suivante:

" **Art. 5. (Alinéa premier).** Le capital souscrit est fixé à quatre millions sept cent cinquante mille euros (4.750.000,- EUR), représenté par quarante-sept mille cinq cents (47.500) actions d'une valeur nominale de cent euros (100,- EUR) chacune, disposant chacune d'une voix aux assemblées générales."

Frais

Le montant des frais, dépenses et rémunérations quelconques incombant à la société en raison des présentes s'élève approximativement à deux mille deux cents euros.

L'ordre du jour étant épuisé et plus personne ne demandant la parole, le Président lève la séance.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: FERNANDES - ERK - J. SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 11 décembre 2009. Relation GRE/2009/4660. Reçu soixante-quinze euros 75,- €.

Le Receveur ff. (signé): HIRTT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 15 décembre 2009.

Jean SECKLER.

Référence de publication: 2009158651/77.

(090191648) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 décembre 2009.

Neerveld 101-103 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 123.778.

—
Extrait des résolutions de l'Associé unique de la Société en date du 13 janvier 2009:

L'associé unique a décidé de nommer la personne suivant au poste de Gérant de la société avec effet au 14 janvier 2009 et ce pour une durée indéterminée:

Madame Nicola Morse, née à Winchester, Royaume-Uni, le 2 novembre 1966 et demeurant professionnellement au 26, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la Société

Signature

Référence de publication: 2009158695/16.

(090191725) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 décembre 2009.

NIAM IV Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2340 Luxembourg, 6, rue Philippe II.

R.C.S. Luxembourg B 137.283.

—
Extrait des résolutions prises par l'associé unique en date du 24 novembre 2009

L'associé unique de la société a pris les résolutions suivantes:

1) La démission de Madame Birgitta Andersson en sa qualité de gérant A avec effet à la date de la présente résolution est acceptée.

2) Monsieur Anders Lundqvist, employé privé, né le 10 février 1963 à Mariestad (Suède), résidant professionnellement à Regeringsgatan 65, Box 7693, SE-103 95 Stockholm est nommé gérant A en son remplacement, à partir de la date de la présente résolution. La durée du mandat de Monsieur Anders Lundqvist est indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Niam IV Luxembourg S.à r.l.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2009158658/19.

(090191988) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 décembre 2009.

Prodesse Sarl, Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-3284 Bettembourg, 2, rue Vieille.

R.C.S. Luxembourg B 123.783.

—
L'an deux mille neuf, le dix-sept novembre.

Par-devant Maître Roger ARRENSDORFF, notaire de résidence à Mondorf-les-Bains, soussigné.

Ont comparu:

1) Francesca NAPOLI, demeurant à F-57700 Hayange, 110, rue de Verdun, ici représentée par François CERAVOLO, ci-après qualifié, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée en date du 16 novembre 2009, laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le notaire instrumentant et par les comparants, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui,

2) François CERAVOLO, demeurant à F-57700 Hayange, 5, rue de la Sapinette, associés de la société PRODESSE SARL, avec siège social à L-1616 Luxembourg, 24-26, place de la Gare, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro B 123.783, constituée suivant acte Frank MOLITOR de Dudelange du 9 janvier 2007, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 463 du 27 mars 2007.

Les comparants prennent les résolutions suivantes:

Première résolution

Ils décident de transférer le siège social de Luxembourg à Bettembourg, et par conséquent de modifier l'article 2 des statuts comme suit:

" **Art. 2.** Le siège de la société est établi à Bettembourg."

Deuxième résolution

Ils fixent l'adresse à L-3284 Bettembourg, 2, rue Vieille.

Enfin, plus rien n'étant à l'ordre du jour la séance est levée.

Dont Acte, fait et passé à Mondorf-les-Bains, en l'étude.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leur nom, prénom usuel, état et demeure, les comparants ont tous signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: CERAVOLO, ARRENSDORFF.

Enregistré à Remich, le 24 novembre 2009 REM 2009/1517. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): MOLLING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à des fins administratives

Mondorf-les-Bains, le 15 décembre 2009.

Référence de publication: 2010000111/35.

(090192785) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 2009.

Humboldt Multi Invest A SICAV-FIS, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 130.688.

Auszug aus dem Protokoll der Ordentlichen Generalversammlung vom 09. November 2009

Fünfter Beschluss

Die ordentliche Generalversammlung wählt die Herren Roland FRANZ, Jürgen NIEMEIER und Joachim ERHARDT als Verwaltungsratsmitglieder bis zur nächsten ordentlichen Generalversammlung im Jahre 2010.

Die ordentliche Generalversammlung beschließt, PricewaterhouseCoopers S. à r. l., 400, Route d'Esch, L - 1471 Luxembourg, als Wirtschaftsprüfer wiederzuerennen.

Die Dauer des Mandates des Wirtschaftsprüfers beschränkt sich auf ein Jahr und endet mit der nächsten ordentlichen Generalversammlung im Jahre 2010.

Für Humboldt Multi Invest A SICAV-FIS

Société d'Investissement à Capital Variable-fonds d'investissement spécialisé

RBC Dexia Investor Services Bank S.A.

Société Anonyme

Unterschriften

Référence de publication: 2009158659/21.

(090191990) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 décembre 2009.

Financière Chiron S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1140 Luxembourg, 79, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 78.437.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires de la société tenue en date du 10 décembre 2009

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires de la société FINANCIERE CHIRON S.A. tenue le 10 décembre 2009 que:

1. L'Assemblée a pris acte de la démission de leur poste d'administrateur, de Monsieur Alexandre GARESE, administrateur de sociétés, demeurant à Moscou (Russie), de la société RUSHBURY INVESTMENTS LIMITED, établie à Charlestown, Nevis Islands, de la société GRETTON INVESTMENTS LTD, établie à Charlestown, Nevis Islands, avec effet immédiat.

2. L'Assemblée a décidé de nommer en leur remplacement, Monsieur Frédéric NOEL, Avocat, demeurant à L-1611 Luxembourg, 1 avenue de la gare, né le 13.09.1967 à Algrange (France), Président du conseil d'administration et Administrateur, Mademoiselle Stéphanie COLLMANN, Avocat, née le 07.01.1997, à Creutzwald (France), demeurant à L-1611

Luxembourg, 1 avenue de la gare, Administrateur et la société V.D NOMINEES LIMITED, ayant son siège social à Marshall Islands, MH-96960, Ajetake Island, Majuro, enregistrée au Registrar of Companies sous le numéro 29.327, avec comme représentant permanent, Monsieur Frédéric NOEL, Avocat, demeurant à L-1611 Luxembourg, 1 avenue de la gare, né le 13.09.1967 à Algrange (France), Administrateur.

Les différents mandats s'achèveront lors de l'assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice 2012.

3. L'Assemblée a procédé à la révocation du mandat de commissaire aux comptes de la société à responsabilité limitée CERTIFICA LUXEMBOURG S.à.r.l, établie et ayant son siège social à L-2310 Luxembourg, 54 avenue pasteur, avec effet au 31.12.2007.

4. L'assemblée a décidé de nommer en son remplacement, au poste de commissaire aux comptes, la société BENOY KARTHEISER MANAGEMENT S.A.R.L., établie et ayant son siège social à L-1140 Luxembourg, 47, route d'Arlon, RCS B 33 849, avec effet au 1^{er} janvier 2008.

Le mandat s'achèvera lors de l'assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice 2012.

Pour extrait sincère et conforme

Pour la société

Le Domiciliaire

Référence de publication: 2009158730/33.

(090191967) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 décembre 2009.

**Newprom S.A., Société Anonyme,
(anc. Résidence du Soleil S.A.).**

Siège social: L-1469 Luxembourg, 74, rue Ermesinde.

R.C.S. Luxembourg B 139.116.

L'an deux mil neuf, le dix-huit novembre,

Pardevant Maître Camille MINES, notaire de résidence à Capellen,

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire de la société anonyme RESIDENCE DU SOLEIL S.A., avec siège à L-2455 Luxembourg, 27, rue du Soleil,

inscrite au R.C.S.L. sous le numéro B 139.116,

constituée aux termes d'un acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 09 mai 2008, publié au Mémorial C numéro 1578 du 26 juin 2008,

et dont les statuts n'ont pas encore été modifiés,

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Madame Véronique BARATON, employée privée, demeurant à Garnich.

Madame le Président désigne comme secrétaire Madame Manon HOFFMANN, employée privée, demeurant à Koerich.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Reza BAHREHVAR, administrateur de société, demeurant à Strassen,

Les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés et le nombre d'actions détenues par les actionnaires sont renseignés sur une liste de présence, laquelle, après avoir été signée ne varietur, restera annexée aux présentes.

Madame le Président constate, et l'assemblée approuve, que toutes les actions émises de la société sont valablement représentées, ainsi qu'il résulte de la liste de présence susmentionnée et que tous les actionnaires présents ou représentés renoncent à toute convocation supplémentaire affirmant avoir connu à l'avance l'ordre du jour de la présente assemblée.

Ceci exposé, Madame le Président met au vote les résolutions suivantes, approuvées à l'unanimité:

Changement de dénomination:

L'assemblée décide de modifier la dénomination de la société de sorte que l'article 1^{er} des statuts aura désormais la teneur suivante:

" **Art. 1^{er}** . Il a été formé une société anonyme sous la dénomination de Newprom S.A."

Transfert du siège:

Le siège de la société est transféré à L-1469 Luxembourg, 74, rue Ermesinde.

La première phrase de l'article 2 des statuts sera libellée comme suit:

"Le siège social est établi dans la Ville de Luxembourg."

Administrateur:

L'assemblée décide de révoquer l'administrateur Monsieur Nima BAHREHVAR, et de le remplacer par:

Monsieur Jerry PROBST, employé privé, né à Luxembourg le 28 novembre 1976, demeurant à L-6479 Echternach, 31, rue Grégoire Schouppe.

Durée du mandat:

Le mandat de l'administrateur prendra fin lors de l'assemblée générale annuelle à tenir en l'année 2011.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, Madame le Président lève la séance à 15.45 heures.

Dont acte, fait et passé à Capellen, à la date mentionnée en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux membres du bureau, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: V. BARATON, M. HOFFMANN, R. BAHREHVAR, C. MINES.

Enregistré à Capellen, le 20 novembre 2009. Relation: CAP/2009/4053. Reçu soixante-quinze euros. 75,-€.

Le Receveur (signé): I. Neu.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Capellen, le 26 novembre 2009.

Camille MINES.

Référence de publication: 2009158660/49.

(090191784) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 décembre 2009.

P7S1 Broadcasting S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 1.895.275.745,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 47, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 129.878.

In the year two thousand and nine, the thirtieth of November.

Before Mr Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

was held an extraordinary general meeting (the Meeting) of the shareholders of P7S1 Broadcasting S.à r.l., a Luxembourg société à responsabilité limitée with registered office at 47, boulevard Royal in L-2449 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 129.878 (the Company). The Company has been incorporated on 28 June 2007 pursuant to a deed of Mr Gérard Lecuit, notary residing in Luxembourg, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C number 1851 of August 31st, 2007.

There appeared:

P7S1 Erste SBS Holding GmbH, having its registered office at 7, Medenallee, D-85774 Unterföhring and

P7S1 Zweite SBS Holding GmbH, having its registered office at 7, Medenallee, D-85774 Unterföhring,
(the Shareholders),

hereby represented by Mr Renaud SABBE, employee, residing professionally in L-2449 Luxembourg, 47, boulevard Royal,

by virtue of a proxies given under private seal,

which proxies, after having been signed ne varietur by the proxy holder acting on behalf of the appearing parties and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed with such deed with the registration authorities.

The Shareholders have requested the undersigned notary to record the following:

I. That the agenda of the Meeting is worded as follows:

1. Amendment of article 10 of the Articles.
2. Miscellaneous.

II. That the Shareholders have taken the following resolution:

Sole resolution

The Shareholders resolve to amend article 10 of the Articles which shall henceforth read as follows:

"The Board of Managers will appoint from among its members a chairman (the "Chairman"). It may also appoint a secretary, who need not be a Manager and who will be responsible for keeping the minutes of the meetings of the Board of Managers.

The Board of Managers will meet upon call by the Chairman, in accordance with the Law. A meeting of the Board of Managers must be convened if any two Managers require so.

The Chairman will preside at all meetings of the Board of Managers, except that in his absence the Board of Managers may appoint another Manager pro tempore by vote of the majority present or represented at such meeting.

Except in cases of urgency or with the prior consent of all those entitled to attend, at least one week's notice of board meetings shall be given in writing or by fax. Any such notice shall specify the time and place of the meeting as well as the agenda and the nature of the business to be transacted. The notice may be waived by unanimous consent given at the meeting or in writing or fax by all Managers. No separate notice is required for meetings held at times and places specified in a schedule previously adopted by resolution of the Board of Managers.

Every board meeting shall be held in Luxembourg as physical meeting.

Any Manager may act at any meeting of the Board of Managers by appointing another Manager as his proxy.

A quorum of the Board of Managers shall be the presence or the representation of a majority of the Managers holding office. Decisions will be taken by a majority of the votes of the present or represented at such meeting".

Costs

The expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated to be approximately one thousand five hundred Euros.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version, at the request of the same appearing party, in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the year and day first above written.

The document having been read to the proxy holder of the appearing party, the proxy holder of the appearing party signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mil neuf, le trente novembre,

Par devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

s'est tenue une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) des associés de P7S1 Broadcasting S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois avec siège social au 47, Boulevard Royal à L-2449 Luxembourg, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 129.878 (la Société). La Société a été constituée le 28 juin 2007 suivant acte de Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C n ° 1851 du 31 août 2007.

Ont comparu:

- 1) P7S1 Erste SBS Holding GmbH, ayant son siège social à 7, Medienallee, D-85774 Unterföhring.
- 2) P7S1 Zweite SBS Holding GmbH, ayant son siège social à 7, Medienallee, D-85774 Unterföhring.

(les Associés),

ici représentées par Monsieur Renaud SABBE, employé, demeurant professionnellement à L-2449 Luxembourg, 47 Boulevard Royal,

en vertu de procurations données sous seing privé.

Lesdites procurations, après avoir été signées ne varietur par le mandataire agissant au nom des comparants et par le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être enregistrées ensemble avec celui-ci.

Les Associés ont requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

I. Que l'ordre du jour de l'Assemblée est libellé comme suit:

1. Modification de l'article 10 des Statuts.
2. Divers.

III. Que les Associés ont pris la résolution suivante:

Résolution unique

Les Associés décident de modifier l'article 10 des Statuts qui aura désormais la teneur suivante:

"Le Conseil de Gérance choisira parmi ses membres un président (le "Président"), Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être Gérant et qui sera responsable de la tenue des procès-verbaux des réunions du Conseil de Gérance.

Le Conseil de Gérance se réunira sur convocation du Président, conformément à la Loi. Une réunion du Conseil de Gérance doit être convoquée si deux Gérants le demandent.

Le Président présidera toutes les réunions du Conseil de Gérance, mais en son absence le Conseil de Gérance désignera à la majorité des personnes présentes ou représentées un autre président pro tempore.

Une convocation à toute réunion du Conseil de Gérance sera donné par écrit ou par télécopieur à tous les Gérants au moins une semaine avant la date prévue pour la réunion, sauf en cas d'urgence ou avec l'accord préalable de tous ceux admis à assister à cette réunion. La convocation indiquera le lieu, la date et l'heure de la réunion et en contiendra l'ordre du jour. Il pourra être passé outre cette convocation à la suite de l'assentiment unanime de tous les Gérants donné à la réunion, ou par écrit ou par télécopieur. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour les réunions se tenant à une date et à un endroit déterminé dans une résolution préalablement adoptée par le Conseil de Gérance.

Toute réunion du Conseil de Gérance se tiendra physiquement à Luxembourg.

Tout Gérant pourra se faire représenter aux réunions du Conseil de Gérance en désignant un autre Gérant comme son mandataire.

Le Conseil de Gérance ne pourra délibérer et agir valablement que si la majorité des Gérants est présente ou représentée. Les décisions sont prises à la majorité des voix des Gérants présents ou représentés lors de la réunion".

Les dépenses, frais, rémunérations et charges, de toute forme, qui pourraient incomber à la Société à la suite du présent acte sont estimés à environ mille cinq cents Euros.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la demande de la partie comparante, le présent acte est établi en anglais, suivi d'une version française. A la demande de cette même partie comparante, et en cas de divergences entre la version anglaise et française, la version anglaise prévaudra.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, il a signé le présent acte avec Nous, le notaire.

Signé: R. SABBE, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C. le 2 décembre 2009. Relation: LAC/2009/51684. Reçu soixante-quinze euros (75.-€)

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR COPIE conforme à l'original.

Luxembourg, le 09 DEC. 2009.

Joseph ELVINGER.

Référence de publication: 2010000038/113.

(090193498) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 2009.

North-East Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2732 Luxembourg, 2, rue Wilson.

R.C.S. Luxembourg B 142.814.

L'an deux mille neuf, le premier décembre.

Par-devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

A COMPARU:

La société anonyme "BERLYS INTERNATIONAL S.A.", établie et ayant son siège social à Panama, Calle Aquilino della Guardia n°8, (République de Panama),

ici représentée par Monsieur Christian DOSTERT, employé privé, demeurant professionnellement à L-6130 Junglinster, 3, route de Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée; laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte afin d'être enregistrée avec lui.

Laquelle partie comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentaire d'acter qu'elle est la seule associée (l'"Associée Unique") de la société anonyme "NORTH-EAST INVEST S.A.", établie et ayant son siège social à L-2732 Luxembourg, 2, rue Wilson, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 142814, (la "Société"), constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 29 octobre 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2804 du 20 novembre 2008,

et qu'elle a pris, par son mandataire, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associée Unique décide de modifier l'objet social afin de donner à l'article 3 des statuts la teneur suivante:

" **Art. 3.** La Société a pour objet tous conseils et études en systèmes d'information et en organisation informatique, étude et assistance technique sur des projets informatiques, conception, développement et commercialisation de programmes informatiques et de produits logiciels, achat et vente de produits logiciels et technologiques, intégration de solutions logicielles, formation pour adultes.

La Société pourra en outre assister et aider les opérateurs des télécommunications ainsi que les opérateurs bancaires et industriels dans l'exercice de leurs divers métiers.

La Société pourra en outre effectuer toutes opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations. Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, au développement, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets. Elle pourra emprunter sous quelque forme que ce soit. Elle pourra, dans les limites fixées par la loi du 10 août 1915, accorder à toute société du groupe ou à tout actionnaire tous concours, prêts, avances ou garanties. Dans le cadre de son activité, la Société pourra accorder hypothèque, emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques, sous réserve des dispositions légales afférentes. La Société peut s'intéresser par toutes voies de droit dans toutes affaires, entreprises ou sociétés, ayant un objet identique, analogue ou connexe, ou qui serait de nature à favoriser le développement de son

entreprise. Cette énumération est énonciative et non limitative et doit être interprétée dans son acception la plus large. La Société peut accomplir toutes opérations généralement quelconques, commerciales, industrielles, financières, mobilières ou immobilières, se rapportant directement ou indirectement, à son objet social."

Deuxième résolution

L'Associée Unique décide d'accepter la démission de Monsieur Denis BOUR, expert-comptable, né à Metz, (France), le 19 août 1961, demeurant professionnellement à L-2732 Luxembourg, 2, rue Wilson, de sa fonction d'administrateur unique et lui accorde décharge pleine et entière pour l'exécution de son mandat.

Troisième résolution

L'Associée Unique nomme Monsieur Hédi HAMDI, conseiller, né à Gabes, (Tunisie), le 4 mars 1955, demeurant à F-75014 Paris, 117, boulevard Jourdan, comme nouvel administrateur unique, son mandat prenant fin à l'assemblée générale annuelle de l'année 2015.

Frais

Tous les frais et honoraires du présent acte incombant à la Société à raison de la présente augmentation de capital sont évalués à la somme de huit cent cinquante euros.

DONT ACTE, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, ès-qualité qu'il agit, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: DOSTERT; J. SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 8 décembre 2008. Relation GRE/2009/4556. Reçu soixante-quinze euros 75 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 15 décembre 2009.

Jean SECKLER.

Référence de publication: 2009158661/65.

(090191804) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 décembre 2009.

3P (L) Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1142 Luxembourg, 1A, rue Pierre d'Aspelt.

R.C.S. Luxembourg B 133.951.

L'an deux mil neuf, le vingt novembre.

Par-devant Maître Paul DECKER, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

La société anonyme Petercam (Luxembourg) SA avec siège social 1a, rue Pierre d'Aspelt, L-1142 Luxembourg (RCS Luxembourg N° B 22.418)

ici représentée par Maître Véronique WAUTHIER, Avocat à la Cour, demeurant professionnellement à L-1142 Luxembourg,

en vertu d'une procuration donnée sous seing privé, en date du 17 novembre 2009.

Laquelle procuration après avoir été signée "ne varietur" par la comparante et le notaire instrumentant restera annexée au présent acte.

Laquelle comparante représentée comme ci-avant a exposé au notaire instrumentant:

- qu'elle est l'associée unique de la société à responsabilité limitée "3P (L) Sàrl" avec siège social au 1a, rue Pierre d'Aspelt, L-1142 Luxembourg

- que ladite société est inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg section B, sous le numéro 133.951

- constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 16 novembre 2007, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2985 du 22 décembre 2007, acte modifié par ce même notaire en date du 23 janvier 2008, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations, numéro 590 du 8 mars 2008.

Ensuite l'associée unique, représentée comme ci-avant, a requis le notaire d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associée unique décide de créer deux groupes de gérants et de modifier l'article 10 des statuts qui aura désormais la teneur suivante:

" **Art. 10.** La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, et répartis en cas de pluralité de gérants en deux catégories A et B. Ils sont nommés par l'assemblée générale des associés pour une durée indéterminée et peuvent à tout moment être révoqués.

Les pouvoirs des gérants seront déterminés dans leur acte de nomination.

Pour engager valablement la société, la signature du gérant unique ou en cas de pluralité de gérants la signature conjointe d'un gérant de catégorie A et d'un gérant de catégorie B est requise."

Deuxième résolution

L'associée unique confirme aux fonctions:

de gérants de catégorie A pour une durée indéterminée:

Monsieur Guy Lermينياux, administrateur de sociétés, né à Zottegem le 5 janvier 1962, domicilié professionnellement au 19, Place Sainte-Gudule à B-1000 Bruxelles, et

Monsieur Dirk Van Den Broeck, administrateur de sociétés, né à Wilrijk le 11 septembre 1956, domicilié professionnellement au 19, Place Sainte-Gudule à B-1000 Bruxelles

de gérant de catégorie B pour une durée indéterminée:

Monsieur Christian Bertrand, employé privé, né à Hermalle-sous-Argenteau le 2 juillet 1959, domicilié professionnellement au 1A, rue Pierre d'Aspelt à L-1142 Luxembourg.

Troisième résolution

L'associée unique accepte les démissions des gérants de catégorie A Guy Lermينياux et Dirk Van Den Broeck, et leur confère pleine et entière décharge, et nomme pour une durée indéterminée aux fonctions de

- *Gérants de catégorie A:*

Madame Sylvie Huret, administrateur de Petercam S.A., demeurant professionnellement au 19 Place Sainte-Gudule à B-1000 Bruxelles, née le 29 décembre 1966 à Wilrijk, et

Monsieur Philippe de Broqueville, administrateur-délégué de Petercam S.A., demeurant professionnellement au 19, Place Sainte-Gudule à B-1000 Bruxelles, né le 29 avril 1960 à Uccle.

- *Gérant de catégorie B additionnel:*

Monsieur Michel Pinte, directeur de Petercam (Luxembourg) S.A., demeurant professionnellement au 1a rue Pierre d'Aspelt à L-1142 Luxembourg, né le 2 juillet 1957 à Liège.

Frais

Le montant des dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte s'élève à approximativement 850,- EUR.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire de la comparante, connue du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: V. WAUTHIER, P. DECKER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 25 novembre 2009. Relation: LAC/2009/49992. Reçu 75,- € (soixante-quinze Euros).

Le Releveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 décembre 2009.

Paul DECKER.

Référence de publication: 2009158664/68.

(090192219) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 décembre 2009.

Blue Ship S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 105.509.

L'an deux mille neuf.

Le dix-huit novembre.

Par devant Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme BLUE SHIP S.A., avec siège social à L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle,

inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg section B numéro 105.509,

constituée aux termes d'un acte reçu par Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem, en date du 07 janvier 2005, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le "Mémorial") numéro 430 du 10 mai 2005, page 20614,

dont les statuts ont été modifiés aux termes d'un acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 13 novembre 2009, non encore publié au Mémorial C

La séance est ouverte à 14.00 heures sous la présidence de Madame Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, employée privée, demeurant à Differdange.

Madame la Présidente désigne comme secrétaire Mademoiselle Sophie HENRYON, employée privée, demeurant à Herserange (France).

L'assemblée appelle aux fonctions de scrutateur Madame Maria SANTIAGO-DE SOUSA, employée privée, demeurant à Rodange.

Madame la Présidente expose ensuite:

1.- Qu'il résulte d'une liste de présence, dressée et certifiée exacte par les membres du bureau que les SEIZE MILLE CINQ CENT TRENTE-HUIT (16.538) ACTIONS d'une valeur nominale de SEPT CENT CINQUANTE EUROS (€ 750,-) chacune, représentant l'intégralité du capital social de DOUZE MILLIONS QUATRE CENT TROIS MILLE CINQ CENTS EUROS (€ 12.403.500,-) sont dûment représentées à la présente assemblée, qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour, ci-après reproduit, sans convocations préalables, tous les membres de l'assemblée ayant consenti à se réunir sans autres formalités, après avoir eu connaissance de l'ordre du jour.

Ladite liste de présence dûment signée, restera annexée au présent procès-verbal, pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

2.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

1) Augmentation du capital social de la société à concurrence de TROIS MILLIONS D'EUROS (€ 3.000.000,-) afin de le porter de son montant actuel de DOUZE MILLIONS QUATRE CENT TROIS MILLE CINQ CENTS EUROS (€ 12.403.500,-) à QUINZE MILLIONS QUATRE CENT TROIS MILLE CINQ CENTS EUROS (€ 15.403.500,-).

2) Emission de 4.000 actions nouvelles d'une valeur nominale de 750 euros chacune jouissant des mêmes droits et privilèges que les anciennes actions.

3) Souscription au nom de la mandante de toutes les nouvelles actions émises et libération de celles-ci en numéraire.

4) Modification subséquente de l'article cinq des statuts, premier alinéa afin de refléter l'augmentation de capital précitée.

5) Divers.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide d'augmenter le capital social de TROIS MILLIONS D'EUROS (€ 3.000.000,-) afin de le porter de son montant actuel de DOUZE MILLIONS QUATRE CENT TROIS MILLE CINQ CENTS EUROS (€ 12.403.500,-) à QUINZE MILLIONS QUATRE CENT TROIS MILLE CINQ CENTS EUROS (€ 15.403.500,-), par l'émission de quatre mille (4.000) actions nouvelles d'une valeur nominale de sept cent cinquante euros (€ 750,-) chacune jouissant des mêmes droits et privilèges que les anciennes actions.

Deuxième résolution

Madame Jacqueline Maggi-Bacou, demeurant au 5, Chemin de Chamblandes, Pully 1009, Suisse, née le 22 novembre 1936, à Capendu, de nationalité française,

ici représentée par Madame Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, prénommée, agissant en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée annexée au présent acte,

déclare souscrire les QUATRE MILLE (4.000) actions nouvellement émises.

L'assemblée accepte la souscription des 4.000 actions nouvelles par Madame Jacqueline Maggi-Bacou, préqualifiée.

Les actions nouvelles ayant été souscrites par l'actionnaire unique, il est constaté qu'une renonciation à un droit de souscription préférentiel n'est pas nécessaire.

Les 4.000 actions nouvelles ont été entièrement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de TROIS MILLIONS D'EUROS (€ 3.000.000,-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant, qui le constate expressément.

Troisième résolution

Suite aux résolutions qui précèdent l'article cinq (5) - premier (1^{er}) alinéa des statuts a désormais la teneur suivante:

Art. 5. 1^{er} alinéa. "Le capital social est fixé à QUINZE MILLIONS QUATRE CENT TROIS MILLE CINQ CENTS EUROS (€ 15.403.500,-), représenté par VINGT MILLE CINQ CENT TRENTE-HUIT (20.538) actions d'une valeur nominale de SEPT CENT CINQUANTE EUROS (€ 750,-) chacune."

Madame la Présidente fait part à l'assemblée que le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de la présente augmentation de capital est évalué à environ TROIS MILLE EUROS (€ 3.000,-)

Le notaire soussigné déclare avoir vérifié l'existence des conditions prévues à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, Madame la Présidente lève la séance.

DONT ACTE, fait et passé à Esch/Alzette en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparantes, elles ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Conde, Henryon, Maria Santiago, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 27 novembre 2009. Relation: EAC/2009/14515. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Francis KESSELER.

Référence de publication: 2010000102/83.

(090192963) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 2009.

DES Development European Stores S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 42.769.

DISSOLUTION

L'an deux mille neuf, le seize novembre.

Par-devant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

A comparu:

Madame Katia ROTI, employée, demeurant professionnellement à Luxembourg;

"la mandataire"

agissant en sa qualité de mandataire spéciale de la société de droit luxembourgeois DES DEVELOPMENT EUROPEAN STORES S.A., ayant son siège social à L-2449 Luxembourg, 8, Boulevard Royal, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, Section B sous le numéro 42.769;

"le mandant"

en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée, laquelle, après avoir été signée ne varietur par le mandataire comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Lequel comparant, agissant ès-dites qualités, a requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit ses déclarations et constatations:

I.- Que la société anonyme "DES DEVELOPMENT EUROPEAN STORES S.A.", ayant son siège social à L-2449 Luxembourg, 8, Boulevard Royal, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B sous le numéro 42.769, a été constituée suivant acte reçu le 22 janvier 1993, publié au Mémorial C numéro 181 du 24 avril 1993.

II.- Que le capital social de la société anonyme "DES DEVELOPMENT EUROPEAN STORES S.A.", prédésignée, s'élève actuellement à EUR 1.028.758,13, représenté par 41.500 actions de EUR 24,79 chacune de valeur nominale.

III.- Que son mandant déclare avoir parfaite connaissance des statuts et de la situation financière de la susdite société "DES DEVELOPMENT EUROPEAN STORES S.A.".

IV.- Que son mandant est devenu propriétaire de toutes les actions de la susdite société et qu'en tant qu'actionnaire unique il déclare expressément procéder à la dissolution de la susdite société.

V.- Que son mandant, en tant que liquidateur, prend à sa charge toutes les obligations connues ou inconnues, la liquidation du passif et les engagements financiers, connus ou inconnus, toutes les dettes connues et actuellement inconnues de la société, le tout devra être terminé avant toute appropriation de quelque manière que ce soit des actifs de la société en tant qu'actionnaire unique.

VI.- Qu'il a été procédé à l'annulation du registre des actionnaires et des actions de la société dissoute.

VII.- Que décharge pleine et entière est accordée à tous les administrateurs et commissaire aux comptes de la société dissoute pour l'exécution de leurs mandats jusqu'à ce jour.

VIII.- Que les livres et documents de la société dissoute seront conservés pendant cinq ans au siège de la société dissoute.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, la mandataire prémentionnée a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: K. ROTI, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C. le 18 novembre 2009. Relation: LAC/2009/48610. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Releveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 novembre 2009.

Joseph ELVINGER.

Référence de publication: 2009158663/47.

(090192136) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 décembre 2009.

Omnisecurity S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3895 Foetz, 11A, rue du Commerce.

R.C.S. Luxembourg B 104.012.

L'an deux mille neuf, le vingt novembre.

Par-devant Maître Martine WEINANDY, notaire de résidence à Clervaux.

S'est réunie l'assemblée générale des actionnaires de la société anonyme OMNISECURITY S.A. (2004 22 21 148) avec siège social à L-3895 Foetz, 11A, rue du Commerce, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 104012,

constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 28 octobre 2004, publié au Mémorial C n° 1169 du 18 novembre 2004, page 56.073,

modifiée à plusieurs reprises et pour la dernière fois aux termes d'un acte reçu par Maître Blanche MOUTRIER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, en date du 28 octobre 2008, publié au Mémorial C numéro 2717 du 7 novembre 2008.

La séance est ouverte à 14.00 heures sous la présidence de Monsieur Gustave WELTER, ingénieur industriel, demeurant à L-3383 Noertzange, 60, Cité Beaulieu.

Le président choisit comme secrétaire Monsieur Marcel COLBACH, ingénieur diplômé, demeurant à L-7244 Bereldange, 36, rue de la Paix,

et comme scrutateur Monsieur Harald HABSCHEID, employé privé, demeurant à D-54675 Mettendorf, Asterbacherweg, 3.

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur la liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Ladite liste de présence après avoir été signée "ne varietur" par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

L'intégralité du capital social étant présente ou représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

La présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre de jour:

1. Modification de l'article 10 des statuts.
2. Révocation de Monsieur Harald HABSCHEID comme directeur technique.
3. Nomination d'un directeur pour une durée de six ans.
4. Acceptation de la démission de Monsieur Robert OLINGER comme Administrateur Directeur général délégué à la gestion journalière avec décharge.
5. Divers.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, celle-ci aborde l'ordre du jour, et après délibération, prend, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

Les pouvoirs de signatures sont modifiés et l'article 10 des statuts aura dorénavant la teneur suivante:

" **Art. 10.** Pour toutes les activités en dehors de la Belgique ou non-couverts par la loi belge du 10 avril 1990, la société se trouve engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes d'un des administrateurs avec celle du directeur.

Pour des activités en Belgique, couverts par la loi belge du 10 avril 1990, les membres du Conseil d'Administration de l'entreprise de Omnisecurity S.A., qui ne satisfont pas aux conditions de formation prévues à l'article 5 de la loi belge du 10 avril 1990, ne peuvent pas poser des actes ayant trait à la gestion effective de l'entreprise, comme précisé à l'article 5 de la loi précitée; ces personnes peuvent engager l'entreprise pour des matières n'ayant aucun rapport avec la gestion

quotidienne. Pour des activités couvertes par la loi belge du 10 avril 1990, la société se trouve engagée par la signature unique de Monsieur Carlos Manuel Simões Perreira, né à Cercosa/Mortagua(P), le 18 octobre 1964, demeurant à L-3914 Mondercange, 26, am Weier".

Deuxième résolution

Monsieur Harald HABSCHEID, employé privé, né à Bitburg, le 20 août 1963, demeurant à D-54675 Mettendorf, Asterbacheweg, 3, est révoqué avec effet immédiat comme directeur technique et décharge lui est accordée.

Troisième résolution

Monsieur Harald HABSCHEID, prénommé, est nommé comme directeur pour une durée de six ans, pouvant engager la société avec la signature conjointe d'un des administrateurs pour toutes les activités en dehors de la Belgique ou non-couverts par la loi belge du 10 avril 1990.

Quatrième et dernière résolution

L'assemblée accepte la démission de Monsieur Robert OLINGER, DESS-CAAE, né à Luxembourg, le 25 novembre 1970, demeurant à L-5775 Weiler-la-Tour, 7, rue des Primevères, en sa qualité d'Administrateur Directeur général délégué à la gestion journalière, suite à un procès-verbal d'une réunion du Conseil d'Administration tenue en date du 22 septembre 2009. Elle lui accorde bonne et valable quittance et décharge pour toutes les opérations effectuées jusqu'à ce jour.

Le nombre des administrateurs passe de 4 à 3 membres.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour la séance est levée à 14.30 heures.

DONT ACTE, fait et passé à Foetz.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire instrumentaire par nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont tous signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Welter, Colbach, Habscheid, Martine Weinandy.

Enregistré à Clervaux, le 25 novembre 2009. Relation: CLE/2009/1160. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): Rodenbour.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Clervaux, le 27 novembre 2009.

Martine WEINANDY.

Référence de publication: 2009158666/75.

(090191849) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 décembre 2009.

CCMLuxPolishRE1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1469 Luxembourg, 67, rue Ermesinde.

R.C.S. Luxembourg B 130.334.

—
DISSOLUTION

In the year two thousand and nine, on the second day of December.

Before the undersigned Maître Jean SECKLER, notary residing in Junglinster, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

CCMLuxHoldings 1 S.à r.l., a private limited liability company incorporated and existing under the laws of Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office in 67, rue Ermesinde, L-1469 Luxembourg, and registered with the Luxembourg Trade Register, section B, under the number 130.316,

here represented by Mr Alain THILL, private employee, professionally residing at 3, route de Luxembourg, L-6130 Junglinster, by virtue of a proxy given under private seal.

The said proxy, signed ne varietur by the proxy-holder and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing party has requested the undersigned notary to state:

- that the private limited liability company CCMLuxPolishRE1 S.à r.l., having its principal office in 67, rue Ermesinde, L-1469 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg number B 130.334, has been incorporated pursuant to a deed of Maître Joseph ELVINGER, notary residing in Luxembourg, on June 12, 2007 published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1969 of September 13, 2007;

- that the capital of the corporation CCMLuxPolishRE1 S.à r.l. is fixed at twelve thousand five hundred Euro (12.500,- EUR), represented by one hundred (100) shares of one hundred and twenty-five Euro (125,- EUR) each, fully paid in;

- that the company CCMLuxHoldings 1 S.à r.l., prenamed, has become owner of all the shares and has decided to dissolve the company CCMLuxPolishRE1 S.à r.l. with immediate effect as the business activity of the corporation has ceased;

- that the company CCMLuxHoldings 1 S.à r.l., prenamed, being sole owner of the shares and liquidator of CCMLux-PolishRE1 S.à r.l., declares:

that all assets have been realised, that all assets have become the property of the sole partner;

that all liabilities towards third parties known to the Company have been entirely paid or duly accounted for;

regarding eventual liabilities presently unknown to the Company and not paid to date, that it is irrevocably assume the obligation to pay for such liabilities;

with the result that the liquidation of CCMLuxHoldings 1 S.à r.l. is to be considered closed;

- that full discharge is granted to the managers of the company for the exercise of their mandate except than in cases of gross negligence or will full misconduct;

- that the books and documents of the corporation shall be lodged during a period of five years at the former Registered Office of the Company.

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

Costs

The costs, expenses, remunerations or charges in any form whatsoever incumbent to the company and charged to it by reason of the present deed are estimated approximately at seven hundred and fifty Euro.

WHEREOF the present deed was drawn up in Junglinster, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy-holder of the appearing person, he signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille neuf, le deux décembre.

Par-devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

CCMLuxHoldings 1 S.à r.l, une société à responsabilité limitée, constituée et régie par les loi de Luxembourg, ayant son siège social au 67, rue Ermesinde, L-1469 Luxembourg, enregistrée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 130.316,

ici représentée par Monsieur Alain THILL, employé privé, demeurant professionnellement au 3, route de Luxembourg, L-6130 Junglinster, en vertu d'une procuration sous seing privé qui lui est délivrée.

Laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Laquelle comparante a requis le notaire instrumentant d'acter:

- que la société CCMLuxPolishRE1 S.à r.l., ayant son siège social au 67, rue Ermesinde, L-1469 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg numéro B 130.334, a été constituée suivant acte reçu par Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 12 juin 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1969 du 13 septembre 2007;

- que le capital social de la société CCMLuxPolishRE1 S.à r.l., précitée, s'élève actuellement à douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) représenté par cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de cent vingt-cinq euros (125,- EUR) chacune, entièrement libérées;

- que la société CCMLuxHoldings 1 S.à r.l., prénommée, étant devenue seule propriétaire de toutes les parts sociales dont s'agit, a décidé de dissoudre et de liquider la Société à responsabilité limitée CCMLuxPolishRE1 S.à r.l., celle-ci ayant cessé toute activité;

- que la société CCMLuxHoldings 1 S.à r.l., prénommée, agissant tant en sa qualité de liquidateur de la société CCMLuxPolishRE1 S.à r.l., qu'en tant qu'associé unique, déclare:

que tous les actifs ont été réalisés, que tous les actifs sont devenus la propriété de l'associé unique;

que tous les passifs connus de la société vis-à-vis des tiers ont été réglés entièrement ou dûment provisionnés;

par rapport à d'éventuels passifs, actuellement inconnus de la société et non payés à l'heure actuelle, assumer irrévocablement l'obligation de les payer,

de sorte que la liquidation de la société CCMLuxHoldings 1 S.à r.l. est à considérer comme clôturée.

- que décharge pleine et entière est accordée aux gérants de la Société, pour l'exercice de leurs mandat respectif à l'exception des cas de grande négligence et de méconduites totales;

- que les livres et documents de la société seront conservés pendant une durée de cinq années à l'ancien siège social de la Société.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que la comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison de présentes, sont évalués approximativement à sept cent cinquante euros.

DONT ACTE, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: THILL - J. SECKLER

Enregistré à Grevenmacher, le 9 décembre 2009. Relation GRE/2009/4580. Reçu Soixante-quinze euros 75,- €.

Le Receveur ff (signé): BENTNER.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée.

Junglinster, le 14 décembre 2009.

Référence de publication: 2009158764/94.

(090190786) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 décembre 2009.

Paramol S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 145.753.

—
RECTIFICATIF

L'an deux mil neuf, le troisième jour de décembre.

Par-devant Maître Paul BETTINGEN, notaire de résidence à Niederanven.

A comparu:

Maître Stanislas BUNETEL, avocat, résident professionnellement à Luxembourg, agissant au nom et pour le compte de:

- Index Ventures Growth I (Jersey), L.P., un 'limited partnership' constitué et opérant sous le droit de Jersey, immatriculé auprès du 'Jersey Financial Services Commission' sous le numéro d'immatriculation LP981 ayant son siège social au No 1, Seaton Place, St Helier, Jersey JE4 8YJ, Iles Anglo-Normandes, agissant par l'intermédiaire de son 'managing general partner' Index Venture Growth Associates I Limited,

- Index Ventures Growth I Parallel Entrepreneur Fund (Jersey), L.P., un 'limited partnership' constitué et opérant sous le droit de Jersey, immatriculé auprès du 'Jersey Financial Services Commission' sous le numéro d'immatriculation LP979 ayant son siège social au No 1, Seaton Place, St Helier, Jersey JE4 8YJ, Iles Anglo-Normandes, agissant par l'intermédiaire de son 'managing general partner' Index Venture Growth Associates I Limited; et

- Index Venture Growth Associates I Limited, une 'limited company' constituée et opérant sous le droit de Jersey, immatriculée auprès du 'Jersey Financial Services Commission' sous le numéro d'immatriculation 99327, ayant son siège social au No 1, Seaton Place, St Helier, Jersey JE4 8YJ, Iles Anglo-Normandes,

en vertu de procurations données sous seing privé et annexées à l'acte numéro 33.185 du répertoire du notaire soussigné.

Lequel, a exposé ce qui suit:

En date du 24 septembre 2009, le notaire soussigné a reçu sous le numéro 33.185 de son répertoire, un acte modificatif des statuts de Paramol S.à r.l. avec siège social au 13/15, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg sous le numéro d'immatriculation B 145753 (la "Société").

Ledit acte a été soumis aux formalités de l'enregistrement le 29 septembre 2009 portant les références LAC/2009/39856.

Or le requérant déclare par les présentes avoir constaté une erreur matérielle de dactylographie dans la dénomination d'un des associés souscripteurs reprise au point c de la première résolution en version anglaise et française.

Par la présente, le soussigné, agissant en vertu des pouvoirs qui lui ont été conférés comme dit ci-avant requiert la rectification de la dénomination d'un des associés souscripteurs reprise au point c de la première résolution en version anglaise et française comme suit:

Version française erronée

(c) six cent sept mille cinq cents (607.500) nouvelles parts sociales pour Index Ventures Growth Associates I Limited, précitée et représentée comme dit ci-avant qui déclare les souscrire et les libérer par l'apport en numéraire de six mille soixante quinze Euros (EUR 6.075).

Version rectifiée qui remplace la version erronée

(c) six cent sept mille cinq cents (607.500) nouvelles parts sociales pour Index Venture Growth Associates I Limited, précitée et représentée comme dit ci-avant qui déclare les souscrire et les libérer par l'apport en numéraire de six mille soixante quinze Euros (EUR 6.075).

Version anglaise erronée

(c) six hundred seven thousand five hundred (607,500) new shares by Index Ventures Growth Associates I Limited prenamed and represented as stated hereabove, which declares to subscribe and pay up them by a contribution in cash of six thousand seventy-five Euros (EUR 6,075.-).

Version rectifiée qui remplace la version erronée

(c) six hundred seven thousand five hundred (607,500) new shares by Index Venture Growth Associates I Limited prenamed and represented as stated hereabove, which declares to subscribe and pay up them by a contribution in cash of six thousand seventy-five Euros (EUR 6,075.-).

Le reste de l'acte demeurant inchangé.

Le mandataire des parties comparantes comparant, agissant dans un intérêt commun, donne pouvoir à tous clerks et employés de l'Étude du notaire soussigné, à l'effet de faire dresser et signer tous actes rectificatifs des présentes le cas échéant.

Dont acte, fait et passé à Senningerberg.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire du comparant, connu du notaire par nom, prénom, état et demeure, celui-ci a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Stanislas BUNETEL, Paul Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, A.C., le 4 décembre 2009. LAC/2009/52310. Reçu 12,-.

Le Receveur (signé): Francis Sandt.

Pour copie conforme, délivrée à la société aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 9 décembre 2009.

Paul BETTINGEN.

Référence de publication: 2009158668/65.

(090191909) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 décembre 2009.

Humboldt Multi Invest B, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 123.566.

Auszug aus dem Protokoll der Ordentlichen Generalversammlung vom 09. November 2009

Fünfter Beschluss

Die ordentliche Generalversammlung wählt die Herren Roland FRANZ, Jürgen NIEMEIER und Joachim ERHARDT als Verwaltungsratsmitglieder bis zur nächsten ordentlichen Generalversammlung im Jahre 2010.

Die ordentliche Generalversammlung beschließt, PricewaterhouseCoopers S. à r. l., 400, Route d'Esch, L - 1471 Luxembourg, als Wirtschaftsprüfer wiederzuernennen.

Die Dauer des Mandates des Wirtschaftsprüfers beschränkt sich auf ein Jahr und endet mit der nächsten ordentlichen Generalversammlung im Jahre 2010.

Für Humboldt Multi Invest B

Société d'Investissement à Capital Variable-fonds d'investissement spécialisé

RBC Dexia Investor Services Bank S.A.

Société Anonyme

Unterschriften

Référence de publication: 2009158670/21.

(090191991) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 décembre 2009.

KBC Select Investors, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 11, rue Aldringen.
R.C.S. Luxembourg B 129.293.

*Extrait des résolutions prises par le Conseil d'Administration par voie circulaire le 1^{er} septembre 2009
avec effet au 19 novembre 2009*

Il est décidé:

- de prendre note de la démission de Messieurs Erwin SCHOETERS et Edwin DE BOECK en tant qu'Administrateurs
- de coopter Monsieur Johan DEWOLFS, résidant professionnellement au 6 avenue du Port, B-1080 Bruxelles, comme Administrateur en remplacement de Monsieur Erwin SCHOETERS, démissionnaire.
- de coopter Monsieur Karel DE CUYPER, résidant professionnellement au 5 place de la Gare, L-1616 Luxembourg, comme Administrateur en remplacement de Monsieur Edwin DE BOECK, démissionnaire.
- que Messieurs Johan DEWOLFS et Karel DE CUYPER terminent le mandat de leurs prédécesseurs.
- de proposer à la prochaine Assemblée Générale Statutaire de ratifier les cooptations de Messieurs Johan DEWOLFS et Karel DE CUYPER.

Certifié conforme et sincère
Pour KBC SELECT INVESTORS
KREDIETRUST LUXEMBOURG S.A.

Signatures

Référence de publication: 2009158679/22.

(090191956) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 décembre 2009.

KBC Institutional Cash, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 11, rue Aldringen.
R.C.S. Luxembourg B 39.266.

*Extrait des résolutions prises par le Conseil d'Administration par voie circulaire le 1^{er} septembre 2009
avec effet au 5 novembre 2009*

Il est décidé:

- de prendre note de la démission de Monsieur Edwin DE BOECK en tant qu'Administrateur
- de coopter Monsieur Johan DEWOLFS, résidant professionnellement au 6 avenue du Port, B-1080 Bruxelles, comme Administrateur en remplacement de Monsieur Edwin DE BOECK, démissionnaire.
- que Monsieur Johan DEWOLFS termine le mandat de son prédécesseur.
- de proposer à la prochaine Assemblée Générale Statutaire de ratifier la cooptation de Monsieur Johan DEWOLFS.

Certifié conforme et sincère
Pour KBC INSTITUTIONAL CASH
KREDIETRUST LUXEMBOURG S.A.

Signatures

Référence de publication: 2009158672/19.

(090191904) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 décembre 2009.

Tiptopcuisine S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4254 Esch-sur-Alzette, 22, rue Antoine Diederich.
R.C.S. Luxembourg B 125.386.

L'an deux mille neuf. Le dix-neuf novembre.

Par-devant Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette.

Ont comparu:

- 1.- Monsieur Joaquim Machado Duarte, ouvrier, né à Lordelo Paredes (Portugal) le 7 février 1968, demeurant à L-4254 Esch/Alzette, 22, rue Antoine Diederich;
- 2.- Madame Luisa Maria Marques Patrão, ouvrière, née à Quiaios/Figueira da Foz (Portugal) le 27 mai 1972, épouse de Monsieur Joaquim Machado Duarte, demeurant à L-4254 Esch/Alzette, 22, rue Antoine Diederich.

Lesquels comparants déclarent être les seuls associés de la société à responsabilité limitée TIPTOPCUISINE S. à r.l., avec siège social à L-5328 Contern, Brichermillen,

inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 125.386,
constituée aux termes d'un acte reçu par Maître Léon Thomas dit Tom Metzler, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 19 mars 2007, publié au Mémorial C numéro 925 du 19 mai 2007,
dont le capital social de douze mille quatre cents euros (EUR 12.400,-), représenté par cent (100) parts sociales de cent vingt-quatre euros (EUR 124,-) chacune, est réparti comme suit:

1.- Monsieur Joaquim Machado Duarte, prénommé, soixante parts sociales	60
2.- Madame Luisa Maria Marques Patrão, prénommée, quarante parts sociales	40
TOTAL: CENT PARTS SOCIALES	100

Les comparants prient le notaire instrumentant de documenter la résolution suivante:

Le siège social est transféré de son adresse actuelle à L-4254 Esch/Alzette, 22, rue Antoine Diederich, de sorte que le premier alinéa de l'article deux (2) des statuts a dorénavant la teneur suivante:

Art. 2. 1^{er} alinéa. Le siège social de la société est établi à Esch/Alzette.

DONT ACTE, fait et passé à Esch/Alzette, en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et près lecture faite et interprétation donné aux comparants, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Joaquim Machado Duarte, Patrão, Kesseler

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 24 novembre 2009. Relation: EAC/2009/14221. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2010000117/35.

(090193166) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 2009.

Europartners Multi Investment Fund, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 11, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 33.790.

Extrait des résolutions prises par le Conseil d'Administration par voie circulaire le 1^{er} septembre 2009 avec effet au 5 novembre 2009

Il est décidé:

- de prendre note de la démission de Monsieur Erwin SCHOETERS en tant qu'Administrateur
- de coopter Monsieur Wouter VANDEN EYNDE, résidant professionnellement au 6 avenue du Port, B-1080 Bruxelles, comme Administrateur en remplacement de Monsieur Erwin SCHOETERS, démissionnaire.
- que Monsieur Wouter VANDEN EYNDE termine le mandat de son prédécesseur.
- de proposer à la prochaine Assemblée Générale Statutaire de ratifier la cooptation de Monsieur Wouter VANDEN EYNDE.

Certifié conforme et sincère

Pour EUROPARTNERS MULTI INVESTMENT FUND

KREDIETRUST LUXEMBOURG S.A

Signatures

Référence de publication: 2009158673/20.

(090191905) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 décembre 2009.

KBC Renta, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 11, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 23.669.

Extrait des résolutions prises par le Conseil d'Administration par voie circulaire le 1^{er} septembre 2009 avec effet au 5 novembre 2009

Il est décidé:

- de prendre note de la démission de Monsieur Edwin DE BOECK en tant qu'Administrateur
- de coopter Monsieur Wouter VANDEN EYNDE, résidant professionnellement au 6 avenue du Port, B-1080 Bruxelles, comme Administrateur en remplacement de Monsieur Edwin DE BOECK, démissionnaire.
- que Monsieur Wouter VANDEN EYNDE termine le mandat de son prédécesseur.

- de proposer à la prochaine Assemblée Générale Statutaire de ratifier la cooptation de Monsieur Wouter VANDEN EYNDE.

Certifié conforme et sincère
Pour KBC RENTA
KREDIETRUST LUXEMBOURG S.A.
Signature

Référence de publication: 2009158674/20.

(090191908) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 décembre 2009.

The MC Russian Market Fund, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 11, rue Aldringen.
R.C.S. Luxembourg B 54.765.

Extrait des résolutions prises par le Conseil d'Administration avec effet au 28 mai 2009

Il est décidé:

- d'accepter la démission de Monsieur Félix MORF comme Administrateur de la Société

Certifié conforme et sincère
Pour THE MC RUSSIAN MARKET FUND
KREDIETRUST LUXEMBOURG S.A.
Signatures

Référence de publication: 2009158684/14.

(090192048) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 décembre 2009.

KBC Money, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 11, rue Aldringen.
R.C.S. Luxembourg B 30.382.

*Extrait des résolutions prises par le Conseil d'Administration par voie circulaire le 1^{er} septembre 2009
avec effet au 5 novembre 2009*

Il est décidé:

- de prendre note de la démission de Monsieur Edwin DE BOECK en tant qu'Administrateur
- de coopter Monsieur Wouter VANDEN EYNDE, résidant professionnellement au 6 avenue du Port, B-1080 Bruxelles, comme Administrateur en remplacement de Monsieur Edwin DE BOECK, démissionnaire.
- que Monsieur Wouter VANDEN EYNDE termine le mandat de son prédécesseur.
- de proposer à la prochaine Assemblée Générale Statutaire de ratifier la cooptation de Monsieur Wouter VANDEN EYNDE.

Certifié conforme et sincère
Pour KBC MONEY
KREDIETRUST LUXEMBOURG S.A.
Signature

Référence de publication: 2009158675/20.

(090191910) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 décembre 2009.

Caravela Fund, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 11, rue Aldringen.
R.C.S. Luxembourg B 80.391.

Extrait des résolutions prises par l'Assemblée Générale Statutaire du 20 novembre 2009

Il a été décidé:

- de réélire Messieurs Fernando Fonseca Cristino, Pedro Luis Faria Araujo De Almeida E Costa et Mme Maria Luiz Figueiredo Vicente, résidant tous professionnellement au 41 R/R Av. Alvares Cabral, P-1250 Lisboa comme Administrateurs pour un nouveau mandat d'un an, se terminant à l'Assemblée Générale Statutaire de 2010.
- de réélire KPMG AUDIT, Luxembourg en tant que Réviseur d'Entreprises pour un nouveau terme de 3 ans.

Extrait certifié sincère et conforme
Pour CARAVELA FUND
KREDIETRUST LUXEMBOURG S.A.
Signatures

Référence de publication: 2009158677/17.

(090191948) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 décembre 2009.

**Recipe S.A., Société Anonyme Soparfi,
(anc. Recipe Holding S.A.).**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 59, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 104.690.

Im Jahre zweitausendneun,

Den dritten Dezember,

Vor dem unterzeichneten Notar Dr. Emile SCHLESSER, mit dem Amtswohnsitz in Luxemburg, 35, rue Notre-Dame,

Fand statt die ausserordentliche Generalversammlung der Aktiengesellschaft "RECIPE HOLDING S.A." mit Sitz in L-8069 Bertrange, 15, rue de l'Industrie, gegründet gemäss Urkunde, aufgenommen durch den amtierenden Notar, am 2. Dezember 2004, veröffentlicht im Memorial, "Recueil des Sociétés et Associations" C, Nummer 232 vom 15. März 2005, eingetragen im Handels- und Gesellschaftsregister in Luxemburg unter Sektion B und Nummer 104.690, mit einem Gesellschaftskapital von einunddreissigtausend Euro (EUR 31.000,00), eingeteilt in eintausend (1.000) Aktien von je einunddreissig Euro (EUR 31,00).

Als Vorsitzender der Versammlung fungiert Herr Luden VOET, Wirtschaftsprüfer, wohnhaft in L-8064 Bertrange, 1, Cité Millewee,

welcher Frau Maria VOET-KEERSMAEKERS, Freiberuflerin, wohnhaft in L-8064 Bertrange, 1, Cité Millewee, zur Schriftführerin bestellt.

Die Versammlung ernennt zum Stimmzähler Herrn Luc LESIRE, Angestellter, mit beruflicher Anschrift in L-1330 Luxemburg, 59, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

Der Vorsitzende ersucht den amtierenden Notar, Folgendes zu beurkunden:

I.- Die anwesenden und vertretenen Aktionäre und die Zahl ihrer Aktien sind auf einer Anwesenheitsliste angegeben, welche von dem Vorsitzenden, dem Schriftführer, dem Stimmzähler, den Aktionären oder deren Bevollmächtigten und dem amtierenden Notar "ne varietur" unterzeichnet wurde. Die Anwesenheitsliste sowie die Vollmachten bleiben der gegenwärtigen Urkunde beigelegt, um mit derselben einregistriert zu werden.

II.- Aus der Anwesenheitsliste geht hervor, dass sämtliche Aktien anwesend oder vertreten sind. Die Versammlung ist also rechtsgültig zusammengesetzt, betrachtet sich als wirksam einberufen und kann über die Tagesordnung beschliessen, wovon die Aktionäre im Voraus Kenntnis hatten.

III.- Die Tagesordnung der Generalversammlung begreift folgende Punkte:

1. Umwandlung der Holdinggesellschaft in eine sogenannte „SOPARFI“.
2. Verlegung des Gesellschaftssitzes nach L-1330 Luxemburg, 59, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
3. Abänderung von Artikel eins, Absätze eins und zwei, der Satzung.
4. Abänderung von Artikel zwei der Satzung, welcher folgenden Wortlaut erhält:

" **Art. 2.** Zweck der Gesellschaft ist die Beteiligung am Gesellschaftskapital von verschiedenen Gesellschaften und die Verwaltung der mehrheitlich in ihrem Besitz befindlichen Gesellschaften sowie die Beratung in Sachen Geschäftsführung.

Zweck der Gesellschaft ist zudem die Beteiligung in jedweder Form an anderen luxemburgischen oder ausländischen Unternehmen, und sämtliche weiteren Arten von Anlagen, der Erwerb mittels Kauf, Zeichnung oder sonstwie sowie die Veräusserung mittels Verkauf, Tausch oder auf andere Weise sämtlicher Wertpapiere, die Verwaltung, Überwachung und Verwertung dieser Beteiligungen. Die Gesellschaft kann sich an der Gründung oder der Entwicklung jeglicher industrieller oder kommerzieller Unternehmen beteiligen und solchen Unternehmen mittels Darlehen, Vorschüssen oder auf sonstige Weise ihre Unterstützung gewähren. Sie kann mit oder ohne Zinsen Darlehen bewilligen oder Anleihen tätigen, Schuldverschreibungen und sonstige Schuldtitel ausgeben.

Die Gesellschaft kann sämtliche Wertpapier- oder Immobiliengeschäfte und finanzielle oder industrielle, kommerzielle oder zivilrechtliche Geschäfte tätigen, die sich direkt oder indirekt auf ihren Gesellschaftszweck beziehen.

Sie kann ihren Gesellschaftszweck direkt oder indirekt in eigenem Namen oder für Rechnung Dritter, alleine oder im Verein, durchführen, indem sie jegliche Art von Geschäften tätigt, die ihren eigenen Gesellschaftszweck oder denjenigen der Gesellschaften, in denen sie Beteiligungen hält, zu fördern vermögen.

Die Gesellschaft kann ebenfalls Verwaltungsratsmitglied in anderen Gesellschaften sein.

Im Allgemeinen kann die Gesellschaft sämtliche Aufsichts- und Überwachungsmaßnahmen ergreifen und jegliche Handlungen vornehmen, die ihr im Rahmen der Erfüllung ihres Gesellschaftszwecks und ihrer Zielsetzung zweckdienlich erscheinen.

Die Gesellschaft kann ebenfalls Beratungsdienste tätigen."

5. Abänderung von Artikel vier, Absätze eins und zwei.

6. Streichung der Absätze zwei und drei von Artikel fünf.

7. Abänderung von Artikel elf der Satzung.

Nach Beratung, fasst die Generalversammlung einstimmig folgende Beschlüsse:

Erster Beschluss

Die Generalversammlung beschliesst, das Holdingstatut (Gesetz vom 31. Juli 1929) aufzugeben und die Gesellschaftsform einer sogenannten „SOPARFI“ anzunehmen.

Zweiter Beschluss

Die Generalversammlung beschliesst, den Gesellschaftssitz nach L- 1330 Luxembourg, 59, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, zu verlegen.

Dritter Beschluss

Die Generalversammlung beschliesst, Artikel eins, Absätze eins und zwei, der Satzung umzuändern, um ihnen folgenden Wortlaut zu geben:

Art. 1. (Absatz eins). Unter der Bezeichnung „RECIPE S.A.“ besteht hiermit eine Aktiengesellschaft.

(Absatz zwei)

Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in Luxemburg.

Vierter Beschluss

Die Generalversammlung beschliesst, Artikel zwei der Satzung umzuändern, um ihm folgenden Wortlaut zu geben:

Art. 2. Zweck der Gesellschaft ist die Beteiligung am Gesellschaftskapital von verschiedenen Gesellschaften und die Verwaltung der mehrheitlich in ihrem Besitz befindlichen Gesellschaften sowie die Beratung in Sachen Geschäftsführung.

Zweck der Gesellschaft ist zudem die Beteiligung in jedweder Form an anderen luxemburgischen oder ausländischen Unternehmen, und sämtliche weiteren Arten von Anlagen, der Erwerb mittels Kauf, Zeichnung oder sonstwie sowie die Veräußerung mittels Verkauf, Tausch oder auf andere Weise sämtlicher Wertpapiere, die Verwaltung, Überwachung und Verwertung dieser Beteiligungen. Die Gesellschaft kann sich an der Gründung oder der Entwicklung jeglicher industrieller oder kommerzieller Unternehmen beteiligen und solchen Unternehmen mittels Darlehen, Vorschüssen oder auf sonstige Weise ihre Unterstützung gewähren. Sie kann mit oder ohne Zinsen Darlehen bewilligen oder Anleihen tätigen, Schuldverschreibungen und sonstige Schuldtitel ausgeben.

Die Gesellschaft kann sämtliche Wertpapier- oder Immobiliengeschäfte und finanzielle oder industrielle, kommerzielle oder zivilrechtliche Geschäfte tätigen, die sich direkt oder indirekt auf ihren Gesellschaftszweck beziehen.

Sie kann ihren Gesellschaftszweck direkt oder indirekt in eigenem Namen oder für Rechnung Dritter, alleine oder im Verein, durchführen, indem sie jegliche Art von Geschäften tätigt, die ihren eigenen Gesellschaftszweck oder denjenigen der Gesellschaften, in denen sie Beteiligungen hält, zu fördern vermögen.

Die Gesellschaft kann ebenfalls Verwaltungsratsmitglied in anderen Gesellschaften sein.

Im Allgemeinen kann die Gesellschaft sämtliche Aufsichts- und Überwachungsmaßnahmen ergreifen und jegliche Handlungen vornehmen, die ihr im Rahmen der Erfüllung ihres Gesellschaftszwecks und ihrer Zielsetzung zweckdienlich erscheinen.

Die Gesellschaft kann ebenfalls Beratungsdienste tätigen.

Fünfter Beschluss

Die Generalversammlung beschliesst, Artikel vier, Absätze eins und zwei der Satzung umzuändern, um ihnen folgenden Wortlaut zu geben:

Art. 4. (Absätze eins und zwei). Im Falle einer Mehrzahl von Aktionären, muss die Gesellschaft von mindestens drei Mitgliedern verwaltet werden, die Aktionäre sein können oder nicht.

Wird die Gesellschaft von einem einzigen Aktionär gegründet oder wird anlässlich einer Hauptversammlung festgestellt, dass die Gesellschaft nur noch einen Aktionär zählt, kann die Zusammensetzung des Verwaltungsrats bis zur ersten ordentlichen Hauptversammlung nach dem Zeitpunkt der Feststellung, dass sie nur noch einen Aktionär zählt, auf ein (1) Mitglied begrenzt werden.

Die Verwaltungsratsmitglieder oder das alleinige Verwaltungsratsmitglied werden/wird von der Hauptversammlung der Aktionäre, welche sie/es auch jederzeit abberufen kann, für eine Amtsdauer von höchstens sechs (6) Jahren ernannt.

Die ausscheidenden Verwaltungsratsmitglieder können wiedergewählt werden.

Der Verwaltungsrat ernennt aus seiner Mitte einen Vorsitzenden und, sollte er dies beschließen, einen oder mehrere stellvertretende(n) Vorsitzende(n) des Verwaltungsrats. Der erste Vorsitzende wird von der Hauptversammlung ernannt. In Abwesenheit des Vorsitzenden wird der Vorsitz der Sitzungen einem hierzu ernannten anwesenden Verwaltungsratsmitglied übertragen.

Sechster Beschluss

Die Generalversammlung beschliesst, Absätze zwei und drei von Artikel fünf der Satzung zu streichen.

Siebter Beschluss

Die Generalversammlung beschliesst, Artikel elf der Satzung umzuändern, um ihm folgenden Wortlaut zu geben:

Art. 11. Alle nicht in der vorliegenden Satzung geregelten Angelegenheiten unterliegen den Bestimmungen des Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften und seinen nachfolgenden Abänderungen.

Nach Erschöpfung der Tagesordnung wird die Sitzung aufgehoben.

Worüber Urkunde, aufgenommen wurde in Luxemburg, Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung von allem Vorstehenden an die dem Notar nach Namen, gebräuchlichem Vornamen, Stand und Wohnort bekannten Komparenten, haben dieselben die gegenwärtige Urkunde mit dem Notar unterschrieben.

Gezeichnet: L. Voet, M. Voet-Keersmaekers, L. Lesire, E. Schlessler.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 8 décembre 2009. Relation LAC/2009/52924. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Für gleichlautende Abschrift, zum Zwecke der Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations erteilt.

Luxemburg, den 14. Dezember 2009.

Emile SCHLESSER.

Référence de publication: 2009158785/125.

(090192056) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 décembre 2009.

KBC Flexible, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 11, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 139.453.

*Extrait des résolutions prises par le Conseil d'Administration par voie circulaire le 1^{er} septembre 2009
avec effet au 19 novembre 2009*

Il est décidé:

- de prendre note de la démission de Messieurs Edwin DE BOECK et Erwin SCHOETERS en tant qu'Administrateurs
- de coopter Monsieur Ignace VAN OORTEGEM, résidant professionnellement au 2 avenue du Port, B-1080 Bruxelles, comme Administrateur en remplacement de Monsieur Erwin SCHOETERS, démissionnaire.
- de coopter Monsieur Karel DE CUYPER, résidant professionnellement au 5 place de la Gare, L-1616 Luxembourg, comme Administrateur en remplacement de Monsieur Edwin DE BOECK, démissionnaire.
- que Messieurs Ignace VAN OORTEGEM et Karel DE CUYPER terminent le mandat de leurs prédécesseurs.
- de proposer à la prochaine Assemblée Générale Statutaire de ratifier les cooptations de Messieurs Ignace VAN OORTEGEM et Karel DE CUYPER.

Certifié conforme et sincère

Pour KBC FLEXIBLE

KREDIETRUST LUXEMBOURG S.A.

Signatures

Référence de publication: 2009158680/22.

(090191957) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 décembre 2009.

ATAG Asset Management (Luxembourg) S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 5, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 45.008.

*Extrait des Résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue à L-2449 Luxembourg, 5, boulevard Royal
en date du 12 octobre 2009.*

Il résulte du procès-verbal que l'assemblée générale a pris connaissance de la démission de Joachim KÜNZI de ses fonctions d'administrateur ainsi que du terme du mandat d'administrateur de Sylvan A. TRACHSLER.

Il résulte du procès-verbal que l'assemblée a pris acte du terme du mandat de Sylvan A. TRACHSLER en tant qu'administrateur-délégué.

Il résulte du procès-verbal que Ralph SAUSER a été reconduit dans ses fonctions d'administrateur.

Il résulte du procès-verbal que trois nouveaux administrateurs ont été nommés, de sorte que la société compte actuellement les 4 administrateurs suivants:

- Monsieur Erich MAEDER, né le 2 janvier 1955 à Bâle (Suisse), demeurant à CH-4153 Reinach, Fleischbachstrasse 31 (Suisse),

- Monsieur Herbert KUMBARTZKI, né le 26 octobre 1962 à Bâle (Suisse), demeurant à F-68220 Hegenheim, 3, rue du Lubéron (France),

- Monsieur Urs HOFMANN, né le 27 août 1961 à Weggis (Suisse), demeurant à CH-4146 Hochwald, Seewenweg 1 (Suisse),

- Monsieur Ralph SAUSER, né le 25 septembre 1956 à Solothurn (Suisse), demeurant à CH-8832 Wolloran, 62, Schweizer Strasse.

Le mandat des 4 administrateurs prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de l'année 2010.

Il résulte du procès-verbal que Ralph SAUSER a été reconduit dans ses fonctions de président du conseil d'administration. Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de l'année 2010.

Il résulte du procès-verbal que DELOITTE S.A. a été reconduite dans ses fonctions de réviseur d'entreprises pour une durée d'un an. Son mandat expirera à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de l'année 2010.

Luxembourg, le 15 décembre 2009.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2009158714/32.

(090191713) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 décembre 2009.

The MC Russian Market Fund, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 11, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 54.765.

—
Extrait des résolutions prises par le Conseil d'Administration avec effet au 11 juin 2009

Il est décidé:

- d'accepter la démission de Monsieur Yves BURRUS comme Administrateur de la Société

Certifié conforme et sincère

Pour THE MC RUSSIAN MARKET FUND

KREDIETRUST LUXEMBOURG S.A.

Signatures

Référence de publication: 2009158685/14.

(090192049) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 décembre 2009.

SAAF (Lux) Private Markets Fund, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 11, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 139.275.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Statutaire du 1^{er} décembre 2009

- L'Assemblée décide de nommer Monsieur Sergio RAPOSO, résidant professionnellement au 55 avenue de la Gare, L-1611 Luxembourg en tant qu'administrateur, jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire de 2010

- L'Assemblée décide de réélire Messieurs Emil STARK et Peter LABHART, résidant tous deux professionnellement au 19 Claridenstrasse, CH-8070 Zurich, André SCHMIT, résidant professionnellement au 11 rue Aldringen, L-2960 Luxembourg et Rafik FISCHER, résidant professionnellement au 43 Boulevard Royal, L-2955 Luxembourg en tant qu'Administrateurs pour un nouveau terme d'un an, se terminant à l'Assemblée Générale Statutaire de 2010

- L'Assemblée décide de réélire PricewaterhouseCoopers en tant que réviseur d'entreprises pour un nouveau terme d'un an, se terminant à l'Assemblée Générale Statutaire de 2010

Certifié conforme et sincère
Pour SAAF (LUX) PRIVATE MARKETS FUND
KREDIETRUST LUXEMBOURG S.A.
Signatures

Référence de publication: 2009158681/20.

(090191965) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 décembre 2009.

Transports Nuno S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3284 Bettembourg, 2, rue Vieille.

R.C.S. Luxembourg B 149.863.

—
STATUTS

L'an deux mil neuf, le sept décembre.

Par devant Maître Léon Thomas dit Tom METZLER, notaire de résidence à Luxembourg.

A COMPARU:

Monsieur Nuno RODRIGUES MENDES, indépendant, né à Luxembourg le 14 juillet 1979, demeurant à L-4975 Bettange-sur-Mess, 11A, rue de Dippach.

Lequel comparant a requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée unipersonnelle qu'il déclare constituer:

Art. 1^{er}. La société à responsabilité limitée prend la dénomination de "TRANSPORTS NUNO S.à r.l."

Art. 2. Le siège de la société est établi à Bettembourg. Il pourra être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision de l'assemblée générale des associés.

Art. 3. La société a pour objet l'exploitation d'une entreprise de transports nationaux et internationaux de marchandises par route ainsi que le transport de personnes et de voitures de location.

Elle pourra faire toutes opérations industrielles, commerciales ou financières, mobilières ou immobilières, se rattachant directement ou indirectement à son objet social ou qui sont de nature à en faciliter l'extension ou le développement.

Art. 4. La durée de la société est illimitée.

Art. 5. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année. Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la société pour finir le trente et un décembre deux mil neuf.

Art. 6. Le capital social est fixé à douze mille quatre cents euros (EUR 12.400,-) représenté par cent (100) parts sociales de cent vingt-quatre euros (EUR 124,-) chacune.

Les cent (100) parts sociales ont été souscrites par Monsieur Nuno RODRIGUES MENDES, indépendant, né à Luxembourg le 14 juillet 1979, demeurant à L-4975 Bettange-sur-Mess, 11A, rue de Dippach, et ont été intégralement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de douze mille quatre cents euros (EUR 12.400,-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ce que l'associé unique reconnaît.

Art. 7. Chaque part sociale donne droit à une fraction proportionnelle dans l'actif social et dans les bénéfices.

Art. 8. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Art. 9. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, choisis par les associés qui fixent leurs pouvoirs. Ils peuvent être à tout moment révoqués par décision des associés.

A moins que les associés n'en décident autrement, le ou les gérants ont les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société en toutes circonstances.

Art. 10. Simples mandataires de la société, le ou les gérants ne contractent en raison de leurs fonctions aucune obligation personnelle relativement à celles-ci, ils ne seront responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 11. Le décès, l'interdiction ou la faillite de l'un des associés n'entraîneront pas la dissolution de la société. Les héritiers de l'associé prédécédé n'auront pas le droit de faire apposer des scellés sur les biens et valeurs de la société. Pour faire valoir leurs droits, ils devront se tenir aux valeurs constatées dans le dernier bilan social.

Art. 12. Chaque année, le 31 décembre, il sera dressé un inventaire de l'actif et du passif de la société. Le bénéfice net constaté, déduction faite des frais généraux, traitements et amortissements, sera réparti de la façon suivante:

- cinq pour cent (5,00 %) pour la constitution d'un fonds de réserve légal, dans la mesure des dispositions légales;
- le solde restera à la libre disposition des associés.

Art. 13. En cas de dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, désignés par les associés.

Art. 14. Lorsque la société ne comporte qu'un seul associé, l'associé unique exerce les mêmes pouvoirs que ceux attribués à l'assemblée des associés dans la société à responsabilité limitée.

Les décisions de l'associé unique prises dans ce cadre sont inscrites sur un procès-verbal ou établies par écrit. De même, les contrats conclus entre l'associé unique et la société représentée par lui sont inscrits sur un procès-verbal ou établis par écrit. Cette disposition n'est pas applicable aux opérations courantes conclues dans les conditions normales.

Art. 15. Tous les points non expressément prévus aux présents statuts seront déterminés en accord avec la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures.

Frais

Le montant des frais généralement quelconques incombant à la société en raison de sa constitution s'élève approximativement à mille euros (EUR 1.000,-).

Assemblée générale extraordinaire

Ensuite l'associé unique, représentant l'intégralité du capital social, agissant en lieu et place de l'assemblée générale extraordinaire a pris les décisions suivantes:

- L'adresse de la société est à L-3284 Bettembourg, 2, rue Vieille.
- Est nommé gérant unique pour une durée indéterminée, Monsieur Nuno RODRIGUES MENDES, prénommé.
- La société se trouve engagée en toutes circonstances par la signature individuelle de son gérant unique.

DONT ACTE, fait et passé, date qu'en tête des présentes, à Luxembourg-Bonnevoie, en l'Etude.

Et après lecture faite et interprétation donnée en une langue de lui connue au comparant, connu du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Nuno RODRIGUES MENDES, Tom METZLER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 8 décembre 2009. Relation: LAC/2009/52814. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Francis Sandt.

POUR COPIE CONFORME, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C.

Luxembourg-Bonnevoie, le 11 décembre 2009.

Tom METZLER.

Référence de publication: 2009158734/74.

(090191715) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 décembre 2009.

KBC Districlick, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 11, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 61.496.

*Extrait des résolutions-prises par le Conseil d'Administration par voie circulaire le 1^{er} septembre 2009
avec effet au 5 novembre 2009*

Il est décidé:

- de prendre note de la démission de Messieurs Werner VAN STEEN et Edwin DE BOECK en tant qu'Administrateurs
- de coopter Monsieur Ignace VAN OORTEGEM, résidant professionnellement au 2 avenue du Port, B-1080 Bruxelles, comme Administrateur en remplacement de Monsieur Werner VAN STEEN, démissionnaire.
- de coopter Monsieur Karel DE CUYPER, résidant professionnellement au 5 place de la Gare, L-1616 Luxembourg, comme Administrateur en remplacement de Monsieur Edwin DE BOECK, démissionnaire.
- que Messieurs Ignace VAN OORTEGEM et Karel DE CUYPER terminent le mandat de leurs prédécesseurs.
- de proposer à la prochaine Assemblée Générale Statutaire de ratifier les cooptations de Messieurs Ignace VAN OORTEGEM et Karel DE CUYPER.

Certifié conforme et sincère

Pour KBC DISTRICCLICK

KREDIETRUST LUXEMBOURG S.A.

Signatures

Référence de publication: 2009158689/22.

(090192116) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 décembre 2009.

Sinopia Multi Index Fund, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 11, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 63.832.

Extrait des résolutions prises à l'Assemblée Générale Statutaire du 7 octobre 2009

Il a été décidé:

- de réélire PricewaterhouseCoopers, Luxembourg en qualité de Réviseur d'Entreprises pour un nouveau terme d'un an se terminant à l'Assemblée Générale Statutaire de 2010.

Certifié conforme et sincère

Pour SINOPIA MULTI INDEX FUND

KREDIETRUST LUXEMBOURG S.A.

Signatures

Référence de publication: 2009158687/15.

(090192107) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 décembre 2009.

La Forge d'Or s. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7520 Mersch, 21, rue Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 35.393.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue au siège social le 1^{er} décembre 2009

L'Assemblée révoque, à dater du 1^{er} décembre 2009, Monsieur RAUCH André, de sa fonction de gérant technique.

L'Assemblée nomme, à dater du 1^{er} décembre 2009, Monsieur VIEIRA DE OLIVEIRA Ricardo, né le 1^{er} juillet 1982 à Ettelbrück, demeurant à L-7432 Gosseldange, 5, rue Neuve, gérant technique de la société.

La société sera valablement engagée, en toutes circonstances, par la seule signature du gérant technique.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme

LA FORGE D'OR SARL

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2009159226/17.

(090193186) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 2009.

Access Fund, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 11, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 93.876.

Extrait des résolutions prises par le Conseil d'Administration par voie circulaire le 1^{er} septembre 2009 avec effet au 5 novembre 2009

Il est décidé:

- de prendre note de la démission de Messieurs Erwin SCHOETERS, Werner VAN STEEN et Edwin DE BOECK en tant qu'Administrateurs

- de coopter Monsieur Antoon TERMOTE, résidant professionnellement au 2 avenue du Port, B-1080 Bruxelles, comme Administrateur en remplacement de Monsieur Erwin SCHOETERS, démissionnaire.

- de coopter Monsieur Ignace VAN OORTEGEM, résidant professionnellement au 2 avenue du Port, B-1080 Bruxelles, comme Administrateur en remplacement de Monsieur Werner VAN STEEN, démissionnaire.

- de coopter Monsieur Karel DE CUYPER, résidant professionnellement au 5 place de la Gare, L-1616 Luxembourg, comme Administrateur en remplacement de Monsieur Edwin DE BOECK, démissionnaire.

- que Messieurs Antoon TERMOTE, Ignace VAN OORTEGEM et Karel DE CUYPER terminent le mandat de leurs prédécesseurs.

- de proposer à la prochaine Assemblée Générale Statutaire de ratifier les cooptations de Messieurs Antoon TERMOTE, Ignace VAN OORTEGEM et Karel DE CUYPER.

Certifié conforme et sincère
Pour ACCESS FUND
KREDIETRUST LUXEMBOURG S.A.
Signatures

Référence de publication: 2009158692/26.

(090192169) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 décembre 2009.

SILVERSQUARE Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1246 Luxembourg, 2A, rue Albert Borschette.

R.C.S. Luxembourg B 145.301.

L'an deux mille neuf, le vingt-sept novembre.

Par-devant Nous Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des membres de la société anonyme "SILVERSQUARE Luxembourg S.A.", établie et ayant son siège social à L-1246 Luxembourg, 2A, rue Albert Borschette, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 145301, (la "Société"), a été constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 10 mars 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 747 du 7 avril 2009.

L'assemblée est présidée par Monsieur Jean-Marc DAME, directeur de projet, demeurant à B-6700 Waltzing, 28, rue de Pannebourg.

Le Président désigne comme secrétaire Monsieur Julien BRUNEL, business manager, demeurant à F-57640 Vremy, 8, rue du Général Ardant (France).

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Nicolas PERRICHOT, business manager, demeurant à L-1930 Luxembourg, 42, avenue de la Liberté.

Le bureau ayant ainsi été constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

A) Que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1. Dissolution de la Société et décision de mettre la Société en liquidation volontaire.
2. Nomination de Monsieur Jean-Marc DAME, directeur de projet, né à Boussu (Belgique), le 14 février 1969, demeurant à B-6700 Waltzing, 28, rue de Pannebourg, en tant que liquidateur en vue de la liquidation volontaire de la Société (le Liquidateur).
3. Détermination des pouvoirs du Liquidateur et détermination de la procédure de mise en liquidation de la Société.
4. Décharge accordée aux administrateurs et au commissaire aux comptes de la Société pour l'exercice de leurs mandats respectifs.
5. Divers.

B) Que les actionnaires, présents ou représentés, ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux, sont portés sur une liste de présence; cette liste de présence est signée par les actionnaires présents, les mandataires de ceux représentés, les membres du bureau de l'assemblée et le notaire instrumentant.

C) Que les procurations des actionnaires représentés, signées "ne varietur" par les membres du bureau de l'assemblée et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte afin d'être enregistrées avec lui.

D) Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée et que les actionnaires, présents ou représentés, déclarent avoir été dûment notifiés et avoir eu connaissance de l'ordre du jour préalablement à cette assemblée et renoncer aux formalités de convocation d'usage, aucune autre convocation n'était nécessaire.

E) Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement sur les objets portés à l'ordre du jour.

Ensuite l'assemblée générale extraordinaire, après délibération, a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide, avec effet immédiat, de dissoudre la Société et de la mettre en liquidation volontaire.

Deuxième résolution

L'assemblée décide de nommer Monsieur Jean-Marc DAME, préqualifié, en tant que liquidateur (le Liquidateur) de la Société.

Troisième résolution

L'assemblée décide de conférer au Liquidateur les pouvoirs les plus étendus, prévus par les articles 144 et suivants de la loi sur les sociétés commerciales du 10 août 1915 telle que modifiée (la "Loi").

L'assemblée décide également d'instruire le Liquidateur, dans la limite de ses capacités et selon les circonstances, afin qu'il réalise l'ensemble des actifs et solde les dettes de la Société.

L'assemblée décide que le Liquidateur sera autorisé à signer tous actes et effectuer toutes opérations au nom de la Société, y compris les actes et opérations stipulés dans l'article 145 de la Loi, sans autorisation préalable de l'assemblée générale des actionnaires. Le Liquidateur pourra déléguer ses pouvoirs pour des opérations spécifiques ou d'autres tâches à une ou plusieurs personnes ou entités, tout en conservant seul la responsabilité des opérations et tâches ainsi déléguées.

L'assemblée décide également de conférer pouvoir et autorité au Liquidateur, pour le compte de la Société en liquidation, afin qu'il exécute, délivre, et effectue toutes obligations relatives à tout contrat ou document requis pour la liquidation de la Société et à la liquidation de ses actifs.

L'assemblée décide en outre de conférer pouvoir et autorité au Liquidateur afin d'effectuer, à sa discrétion, tous versements d'avances en numéraire ou en nature des boni de liquidation aux actionnaires de la Société, conformément à l'article 148 de la Loi.

Quatrième résolution

L'assemblée décide d'accorder décharge aux administrateurs, administrateur-délégué et au commissaire aux comptes de la Société pour l'exercice de leurs mandats respectifs jusqu'à la date des présentes.

L'assemblée décide de reconnaître, approuver, ratifier et reprendre au compte de la Société tous les actes pris par les gérants de la Société pour la période débutant à la date de constitution de la Société et se terminant à ce jour. L'assemblée renonce à son droit d'exercer tout recours à l'encontre des gérants pour tout acte accompli dans le cadre de leurs mandats respectifs et leur accorde décharge pour l'exécution de leurs mandats respectifs jusqu'à ce jour.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Frais

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte, s'élève approximativement à neuf cent cinquante euros.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Junglinster, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte aux comparants, connu dus notaire par leurs noms, prénoms, états civils et domiciles, lesdits comparants ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: DAME - BRUNEL - PERRICHOT - J. SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 7 décembre 2009. Relation GRE/2009/4476. Reçu soixante-quinze euros 75,- €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 14 décembre 2009.

Jean SECKLER.

Référence de publication: 2009158778/82.

(090191166) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 décembre 2009.

KBC Frequent Click, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 11, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 70.167.

*Extrait des résolutions prises par le Conseil d'Administration par voie circulaire le 1^{er} septembre 2009
avec effet au 5 novembre 2009*

Il est décidé:

- de prendre note de la démission de Messieurs Werner VAN STEEN et Edwin DE BOECK en tant qu'Administrateurs
- de coopter Monsieur Ignace VAN OORTEGEM, résidant professionnellement au 2 avenue du Port, B-1080 Bruxelles, comme Administrateur en remplacement de Monsieur Werner VAN STEEN, démissionnaire.
- de coopter Monsieur Karel DE CUYPER, résidant professionnellement au 5 place de la Gare, L-1616 Luxembourg, comme Administrateur en remplacement de Monsieur Edwin DE BOECK, démissionnaire.
- que Messieurs Ignace VAN OORTEGEM et Karel DE CUYPER terminent le mandat de leurs prédécesseurs.
- de proposer à la prochaine Assemblée Générale Statutaire de ratifier les cooptations de Messieurs Ignace VAN OORTEGEM et Karel DE CUYPER.

Certifié conforme et sincère
Pour KBC FREQUENT CLICK
KREDIETRUST LUXEMBOURG S.A.
Signatures

Référence de publication: 2009158693/22.

(090192192) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 décembre 2009.

AOS Aremis, Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 17-20, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 54.228.

Extrait des résolutions de l'assemblée générale des actionnaires tenue extraordinairement le 24 novembre 2009

Sont nommés administrateurs, leurs mandats prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2011:

- Monsieur Gilles Betthaeuser, administrateur de sociétés, demeurant 8, avenue de la Celle Saint-Cloud, F-92000 Vaucresson;

- AOS MANAGEMENT, société par actions simplifiée de droit français, sise 20-24, rue Jacques Ibert, F-92300 Levallois-Perret;

Est nommée commissaire aux comptes, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2011:

- AUDIEX S.A., 57, Avenue de la Faïencerie, L-1510 Luxembourg

Extrait des résolutions prises par le conseil d'administration en date du 24 novembre 2009

- Est nommé président du conseil d'administration, Monsieur Jan LECOMPTE, administrateur de sociétés, demeurant avenue Comte Gérard d'Ursel, 197, B-1390 Grez-Doiceau.

La durée de sa présidence sera fonction de celle de son mandat d'administrateur et tout renouvellement, démission ou révocation de celui-ci entraînera automatiquement et de plein droit le renouvellement ou la cessation de ses fonctions présidentielles, celle-ci prendra fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2011.

- Conformément à l'article 51 bis de la loi luxembourgeoise du 25 août 2006 concernant la société européenne, la société anonyme à directoire et conseil de surveillance et la société anonyme unipersonnelle, est nommé représentant permanent de la société AOS MANAGEMENT, Monsieur Gilles BETTHAEUSER, demeurant 8, avenue de la Celle Saint-Cloud, F-92000 Vaucresson.

Suivant les dispositions légales en vigueur, le représentant permanent encourra la même responsabilité civile que s'il exerçait cette mission en nom et pour compte propre.

Luxembourg, le 10 décembre 2009.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2009159203/32.

(090192644) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 2009.

Glashaus in München S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 122.018.

Extrait des résolutions du Conseil de gérance de la Société du 30 juillet 2009:

Le Conseil de gérance a pris note de la démission de Madame Nicola Morse de son poste de gérant de la Société avec effet au 31 juillet 2009.

Le Conseil de gérance a décidé d'accepter la nomination de Madame Bronwyn Salvat-Winter, née le 17 septembre 1964 à Taupo (Nouvelle-Zélande) et résidant professionnellement au 26, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg au poste de gérant de la Société avec effet au 31 juillet 2009 et pour une durée indéterminée.

Désormais le Conseil de gérance de la Société se compose comme suit:

- Monsieur Jens GÖTTLER

- Monsieur Peter BAXTER

- Madame Bronwyn SALVAT-WINTER

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la Société

Signature

Référence de publication: 2009158696/21.

(090191726) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 décembre 2009.

Predica Infrastructure S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 21.600.000,00.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 137.978.

In the year two thousand and nine, on the nineteenth day of November,

Before us Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

was held the extraordinary general meeting (the "Extraordinary General Meeting") of the shareholders of Predica Infrastructure S.A., a public limited liability company (société anonyme) existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 5, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 137.978 (the "Company"), incorporated pursuant to a deed of Maître Paul Bettingen, notary residing in Niederanven, Grand Duchy of Luxembourg on March 28, 2008, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1185 of May 15, 2008, the articles of incorporation of which were amended for the last time pursuant to a deed of the undersigned notary, dated May 12, 2009, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1220 of June 24, 2009.

The Extraordinary General Meeting was opened at 10.00 a.m., with Mrs Maya Van Belleghem, licenciée en droit, residing professionally in Luxembourg, in the chair.

The President appointed as secretary, Ms Emilie Dallemagne, licenciée en droit, residing professionally in Luxembourg.

The Extraordinary General Meeting elected as scrutineer, Mrs Céline Reymond, lawyer, residing professionally in Luxembourg.

The board of the Extraordinary General Meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to state:

I. That the agenda of the Extraordinary General Meeting is the following:

1. Increase of the share capital of the Company by a contribution in cash;
2. Subsequent amendment of the first paragraph of article 5 of the articles of incorporation of the Company;

"The Company has a subscribed share capital of twenty-one million six hundred thousand Euro (EUR 21,600,000.-), represented by two million one hundred sixty thousand (2,160,000) redeemable class A shares (the "Class A Shares"), with a nominal value of ten Euro (EUR 10.-) each."

3. Miscellaneous.

II. That the shareholder present or represented, the proxy holder of the represented shareholder and the number of its shares are shown on an attendance list; this attendance list, signed by the shareholder or the proxy holder of the represented shareholder and by the board of the Extraordinary General Meeting, will remain attached to the present deed in order to be registered therewith.

The proxy of the represented shareholder, initialed "ne varietur" by the appearing parties will also remain annexed to the present deed.

III. That the entire share capital being present or represented at the present Extraordinary General Meeting and the shareholder present or represented declaring that it had due notice and received knowledge of the agenda prior to this Extraordinary General Meeting, no convening notices were necessary.

IV. That the present Extraordinary General Meeting, representing the entire share capital, is regularly constituted and may validly deliberate on all the items of the agenda.

Then the Extraordinary General Meeting, unanimously, took the following resolutions:

First resolution

The Extraordinary General Meeting resolved to increase the share capital of the Company by five million five hundred thousand Euro (EUR 5,500,000.-), so as to raise it from its present amount of sixteen million one hundred thousand Euro (EUR 16,100,000.-) up to twenty-one million six hundred thousand Euro (EUR 21,600,000.-), by the issue of five hundred fifty thousand (550,000) new redeemable class A shares, with a nominal value of ten Euro (EUR 10.-) each.

The five hundred fifty thousand (550,000) redeemable class A shares newly issued have been entirely subscribed and fully paid up by the sole shareholder the company Predica S.A., a public limited liability company (société anonyme) incorporated and existing under the laws of France, having its registered office located at 50-56, rue de la Procession, 75015 Paris, France, registered with the Register of Companies of Paris under number 334.028.123, here represented by Mrs Céline Reymond, by virtue of a proxy given under private seal, here annexed, by a contribution in cash, so that

the amount of five million five hundred thousand Euro (EUR 5,500,000.-) is at the disposal of the Company, as it has been proved to the undersigned notary.

Second resolution

As a result of the foregoing resolution, the Extraordinary General Meeting resolved to modify the first paragraph of article 5 of the articles of incorporation of the Company, which shall henceforth read as follows:

"The Company has a subscribed share capital of twenty-one million six hundred thousand Euro (EUR 21,600,000.-), represented by two million one hundred sixty thousand (2,160,000) redeemable class A shares (the "Class A Shares"), with a nominal value of ten Euro (EUR 10.-) each."

The rest of the articles of incorporation of the Company shall remain unchanged.

Estimate of costs

The value of expenses, costs, remunerations or charges of any form whatsoever which shall be borne by the Company or are charged to the Company as a result of this extraordinary general meeting is estimated at approximately EUR 3,500.-.

Whereof, the present deed is drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English followed by a French version, on request of the appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version shall prevail.

The document having been read to the person appearing, known to the notary by his name, first name, civil status and residence, the person appearing signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille neuf, le dix-neuf novembre,

Par devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

s'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires (l'"Assemblée") de Predica Infrastructure S.A., une société anonyme régie selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 5, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, et immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 137.978 (la "Société"), constituée suivant acte reçu par Maître Paul Bettingen, notaire de résidence à Niederanven, Grand-Duché de Luxembourg, en date du 28 mars 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1185 du 15 mai 2008, dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 12 mai 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1220 du 24 juin 2009.

L'Assemblée est ouverte à 10h00 sous la présidence de Madame Maya Van Belleghem, licenciée en droit, demeurant professionnellement à Luxembourg, qui désigne comme secrétaire Mademoiselle Emilie Dallemagne, licenciée en droit, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'Assemblée choisit comme scrutateur Madame Céline Reymond, avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau de l'Assemblée ainsi constitué, la présidente expose et prie le notaire instrumentant d'acter que:

I. L'ordre du jour de l'Assemblée est le suivant:

1. Augmentation du capital social de la Société par un apport en numéraire;
2. Modification subséquente du premier alinéa de l'article 5 des statuts de la Société;

"La Société a un capital souscrit de vingt et un millions six cent mille euros (EUR 21.600.000.-), représenté par deux millions cent soixante mille (2.160.000,-) actions rachetables de classe A (les "Actions de Classe A") d'une valeur nominale de dix euros (EUR 10,-) chacune."

3. Divers.

II. L'actionnaire présent ou représenté, le mandataire de l'actionnaire représenté et le nombre d'actions de l'actionnaire, sont renseignés sur une liste de présence, laquelle, signée par l'actionnaire ou par leur mandataire et par les membres du bureau de l'Assemblée, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

La procuration de l'actionnaire représenté, signée "ne varietur" par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera aussi annexée au présent acte.

III. L'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente Assemblée et l'actionnaire présent ou représenté déclarant avoir eu parfaite connaissance de l'ordre du jour avant l'Assemblée, il a donc pu être fait abstraction des convocations d'usage.

IV. La présente Assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour ci-avant mentionné.

Après approbation des déclarations du président de l'Assemblée par l'actionnaire et après avoir délibéré, l'Assemblée a pris unanimement les résolutions suivantes et a requis le notaire soussigné de bien vouloir acter ce qui suit:

Première résolution

L'Assemblée décide d'augmenter le capital social de la Société à concurrence de cinq millions cinq cent mille euros (EUR 5.500.000,-), pour le porter de son montant actuel de seize millions cent mille euros (EUR 16.100.000,-) à vingt et un millions six cent mille euros (EUR 21.600.000,-), par l'émission de cinq cent cinquante mille (550.000) actions rachetables de classe A, d'une valeur nominale de dix euros (EUR 10,-) chacune.

Les cinq cent cinquante mille (550.000) actions rachetables de classe A nouvellement émises ont été entièrement souscrites et libérées par l'actionnaire unique la société Predica S.A., une société anonyme constituée et régie selon la loi française, ayant son siège social au 50-56, rue de la Procession, 75015 Paris, et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 334.028.123, ici représentée par Madame Céline Reymond, en vertu d'une procuration sous seing privé, ci-annexée, par un apport en numéraire, de sorte que la somme de cinq millions cinq cent mille euros (EUR 5.500.000,-) se trouve à la disposition de la Société, ainsi qu'il en est justifié au notaire instrumentant.

Deuxième résolution

En conséquence de la résolution qui précède, l'Assemblée décide de modifier le premier alinéa de l'article 5 des statuts de la Société, qui aura désormais la teneur suivante:

"La Société a un capital souscrit de vingt et un millions six cent mille euros (EUR 21.600.000,-), représenté par deux millions cent soixante mille (2.160.000,-) actions rachetables de classe A (les "Actions de Classe A") d'une valeur nominale de dix euros (EUR 10,-) chacune."

Le reste des statuts de la Société demeure inchangé.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à charge en raison de cette assemblée générale extraordinaire est estimé à environ EUR 3.500,-.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande de la comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française, sur demande de la même comparante et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, le texte anglais fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparantes, connues du notaire instrumentant par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, les comparantes ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: E. DALLEMAGNE, M. VAN BELLEGHEM, C. REYMOND et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 30 novembre 2009. Relation: LAC/2009/51003. Reçu soixante-quinze euros (75€)

Le Receveur (signé): F. SANDT.

- POUR COPIE CONFORME - délivrée aux fins de publication au Mémorial.

Luxembourg, le 14 décembre 2009.

Henri HELLINCKX.

Référence de publication: 2010000107/141.

(090192484) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 2009.

Neerveld 101-103 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 123.778.

Extrait des résolutions du Conseil de gérance de la Société du 30 juillet 2009:

Le Conseil de gérance a pris note de la démission de Madame Nicola Morse de son poste de gérant de la Société avec effet au 31 juillet 2009.

Le Conseil de gérance a décidé d'accepter la nomination de Madame Bronwyn Salvat-Winter, née le 17 septembre 1964 à Taupo (Nouvelle-Zélande) et résidant professionnellement au 26, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, au poste de gérant de la Société avec effet au 31 juillet 2009 et pour une durée indéterminée.

Extrait des résolutions de l'Associé unique de la Société en date du 13 novembre 2009

L'Associé unique de la Société a décidé de prendre note de la démission de Monsieur David Rendall de son poste de gérant de la société avec effet au 13 novembre 2009.

Désormais le Conseil de gérance de la société se compose comme suit:

- Monsieur Peter Baxter
- Madame Bronwyn Salvat-Winter

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la Société

Signature

Référence de publication: 2009158697/23.

(090191731) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 décembre 2009.

Karvis International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1140 Luxembourg, 79, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 78.536.

—
*Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires de la société
tenue en date du 13 mai 2009*

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires de la société KARVIS INTERNATIONAL S.A. tenue le 13 mai 2009, que:

1. L'Assemblée a pris acte de la démission de son poste d'administrateur, de Monsieur Alexandre GARESE, Administrateur de Société, demeurant à Moscou (Russie), avec effet immédiat,

2. L'Assemblée a décidé de nommer en son remplacement, Monsieur Vadim GINER, administrateur de société, demeurant à RU-119019 MOSCOU, 9, Vozdvizhenka, né le 23 octobre 1981, à Kharkhov (Ukraine), comme Président du Conseil d'administration et administrateur,

3. Les mandats des deux autres administrateurs étant venus à échéance, l'Assemblée a décidé de renouveler, le mandat d'Administrateur de Monsieur Evgeni GINER, né le 26 mai 1960, à Kharkhov (Ukraine), qui a changé son patronyme en Evgeni GINER et qui demeure à RU-119048 MOSCOU, Kooperativnaya et a décidé de renouveler le mandat d'administrateur de Madame Marina IAROSLAVSKAYA, née le 7 septembre 1962, à Kharkhov (Ukraine), qui a changé son patronyme en Marina YAROSLAVSKAIA et qui demeure à D-14195 Berlin, Finkenstrasse, 13.

4. L'Assemblée a procédé à la révocation du mandat de commissaire aux comptes de la société à responsabilité limitée CERTIFICA LUXEMBOURG S.à.r.l., établie et ayant son siège social à L-2310 Luxembourg, 54 avenue pasteur, avec effet au 31.12.2007.

5. L'assemblée a décidé de nommer en son remplacement, au poste de commissaire aux comptes, la société BENOY KARTHEISER MANAGEMENT S.A.R.L., établie et ayant son siège social à L-1140 Luxembourg, 47, route d'Arlon, RCS B 33 849, avec effet au 1^{er} janvier 2008.

Les différents mandats s'achèveront avec l'Assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice 2012.

Pour extrait sincère et conforme

Pour la société

Le Domiciliataire

Référence de publication: 2009158723/31.

(090191802) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 décembre 2009.

Aladar S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 67.877.

—
*Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires
tenue au siège social à Luxembourg, le 20 novembre 2009*

Monsieur DE BERNARDI Angelo et Monsieur BONAMIGO Mario sont renommés administrateurs. Monsieur HEITZ Jean-Marc est renommé commissaire aux comptes. Leurs mandats viendront à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2012.

Pour extrait sincère et conforme

ALADAR S.A.

Angelo DE BERNARDI / Alexis DE BERNARDI

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2009158698/16.

(090191744) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 décembre 2009.

Coppart Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 76.740.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Annuelle tenue à Luxembourg en date du 2 novembre 2009

La démission de Monsieur Christophe MOUTON demeurant professionnellement au 63-65, rue de Merl, L-2146 Luxembourg, avec effet au 15 septembre 2009, au poste de Commissaire aux Comptes, est acceptée.

La nomination de la Fiduciaire Jean-Marc FABER & Cie S.à.r.l., ayant son siège social au 63-65, rue de Merl, L-2146 Luxembourg, avec effet au 16 septembre 2009, au poste de Commissaire aux Comptes, en remplacement de Monsieur Jean-Marc FABER est acceptée. Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Annuelle de 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme

COPPART HOLDING S.A.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2009158699/18.

(090191761) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 décembre 2009.

Multi Negoce International S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

R.C.S. Luxembourg B 41.786.

LIQUIDATION JUDICIAIRE

Par jugement en date du 10 décembre 2009, le tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, siégeant en matière commerciale, a ordonné en vertu de l'article 203 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, la dissolution et la liquidation de la société suivante:

- la société MULTI NEGOCE INTERNATIONAL S.à.r.l., avec siège social au 4, Allée Léopold Goebel, L-1635 Luxembourg, de fait inconnue à cette adresse.

Le même jugement a nommé juge-commissaire Monsieur Jean-Paul MEYERS, juge, et liquidateur Maître Cédric SCHIR-
RER, avocat, demeurant à Luxembourg.

Il ordonne aux créanciers de faire la déclaration de leurs créances avant le 1^{er} janvier 2010 au greffe de la sixième chambre de ce Tribunal.

Luxembourg, le 15 décembre 2009.

Pour extrait conforme

Me Cédric Schirrer

Le Liquidateur

Référence de publication: 2009158742/20.

(090191860) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 décembre 2009.

House Concept S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-7220 Walferdange, 133, route de Diekirch.

R.C.S. Luxembourg B 91.821.

EXTRAIT

Réunion du Conseil d'Administration tenue au siège de la société le 1^{er} décembre 2009

Il résulte d'une réunion du Conseil d'Administration tenue au siège de la société le 01 décembre 2009 que Monsieur Dany ROLLINGER, administrateur de sociétés, demeurant à Helmdange, 189, route de Luxembourg, a été nommé administrateur-délégué de la société HOUSE CONCEPT S.A. jusqu'à l'assemblée à tenir en 2014 avec les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société en toutes circonstances et valablement autorisé à l'engager par sa co-signature obligatoire.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 02 décembre 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009158701/16.

(090191778) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 décembre 2009.

Cinvest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 13, rue Aldringen.
R.C.S. Luxembourg B 111.391.

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme Cinvest S.A.
en date du 7 décembre 2009*

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire les décisions suivantes

Première résolution:

L'assemblée décide de révoquer les administrateurs, Monsieur Jean Marie BONDIOLI et Monsieur Jean Marc METZ-DORF avec effet au 1^{er} janvier 2009.

Deuxième résolution:

L'assemblée décide de nommer en remplacement les administrateurs suivants:

- Monsieur Pascal ROBINET, administrateur de sociétés, demeurant à L-7412 Bour, 5, rue d'Arlon, né le 21 mai 1950 à Charleville (France),
- Monsieur Jérôme BACH, Avocat à la Cour, demeurant à 2a Boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg, né le 23 juin 1976 à Metz (France).

Le mandat des administrateurs nommés avec effet rétroactif au 1^{er} janvier 2009, prendra fin lors de l'assemblée générale annuelle statutaire de 2011.

Luxembourg, le 10 décembre 2009.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2009158702/25.

(090191861) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 décembre 2009.

Olifin S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 18, avenue de la Porte-Neuve.
R.C.S. Luxembourg B 85.433.

L'an deux mil neuf, le trente octobre.

Par-devant Maître Jacques DELVAUX, notaire de résidence à Luxembourg-Ville.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire de la société anonyme de droit luxembourgeois OLIFIN S.A. avec siège social à Luxembourg, 18, Avenue de la Porte Neuve, inscrite au R.C.S. Luxembourg Section B numéro 85433, constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 20 décembre 2001, publié au Mémorial C n° 629 du 23 avril 2002.

L'assemblée est présidée par Mr Enrico OLIVA, entrepreneur, resident à Via Cesare Battisti, 49, Rovellasca (CO), Italie,

Monsieur le Président désigne comme secrétaire, Concetta Demarinis, employée privée, domiciliée à Luxembourg, 5, Avenue Gaston Diderich,

L'assemblée appelle aux fonctions de scrutateur Mr Enrico OLIVA, précité.

Les actionnaires présents ou représentés à l'assemblée et le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer. Ladite liste de présence, après avoir été signée "ne varietur" par les parties et le notaire instrumentant, demeurera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Resteront pareillement annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées, les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées "ne varietur" par les parties et le notaire instrumentant.

Ensuite Monsieur le Président déclare et prie le notaire d'acter:

I.- Que les 25.000 actions représentatives de l'intégralité du capital social sont dûment présentes ou représentées à la présente assemblée qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer et décider valablement sur les différents points portés à l'ordre du jour.

II.- Que la société a émis deux emprunts obligataires et qu'en date de ce jour et avant les présentes, ces assemblées se sont déclarées d'accord avec la mise en liquidation de la société.

III.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

Ordre du jour:

1. To resolve on starting the procedure of the winding up of the company;
2. To resolve in order to appoint Mr Enrico OLIVA as liquidator of the company and to determine his powers;
3. Miscellaneous.

L'assemblée, après s'être reconnue régulièrement constituée, a approuvé l'exposé de Monsieur le Président et a abordé l'ordre du jour.

Après délibération, l'assemblée a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide la mise en liquidation de la société avec effet à partir de ce jour.

Deuxième résolution

A été nommé liquidateur, Monsieur Enrico OLIVA, entrepreneur, né le 22 mars 1942 à Saronno, Italie, demeurant à Via Cesare Battisti, 49, Rovellasca (CO), Italie.

Le liquidateur prénommé a la mission de réaliser tout l'actif de la société et apurer le passif.

Dans l'exercice de sa mission, le liquidateur est dispensé de dresser un inventaire et il peut se référer aux écritures de la société. Le liquidateur pourra sous sa seule responsabilité, pour des opérations spéciales et déterminées, déléguer tout ou partie de ses pouvoirs à un ou plusieurs mandataires. Le liquidateur pourra engager la société en liquidation sous sa seule signature et sans limitation.

Il dispose de tous les pouvoirs tels que prévus à l'article 144 de la loi sur les sociétés commerciales, ainsi que de tous les pouvoirs stipulés à l'article 145 de ladite loi, sans avoir besoin d'être préalablement autorisés par l'assemblée générale des associés.

Clôture de l'assemblée

Toutes les résolutions qui précèdent ont été prises chacune séparément et à l'unanimité des voix.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Président prononce la clôture de l'assemblée.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société ou mises à sa charge en raison des présentes est évalué à EUR 800,-.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le présent acte ayant été lu en langue française aux comparants, tous connus du notaire par noms, prénoms, états et demeures, lesdits comparants ont signé avec nous, notaire, le présent acte.

Signé: E. OLIVA, C. DEMARINIS, J. DELVAUX

Enregistré à Luxembourg, actes civils le 4 novembre 2009, LAC/2009/46379: Reçu douze Euros (EUR 12.-).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

- Pour expédition conforme - délivrée à la demande de la société prénommée, aux fins de dépôt au Registre du Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg.

Luxembourg, le 14 décembre 2009.

Jacques DELVAUX.

Référence de publication: 2009158731/67.

(090191627) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 décembre 2009.

Vienna Investment Group S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6312 Beaufort, 104, route d'Eppeldorf.

R.C.S. Luxembourg B 93.613.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009158712/10.

(090192095) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 décembre 2009.

Kalan Capital Special Opportunities (Global) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.
R.C.S. Luxembourg B 141.627.

Monsieur Yves LACROIX et Madame Isabelle LEBBE ont donné leur démission en tant que gérants de la Société avec effet au 9 décembre 2009.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 décembre 2009.

Kalan Capital Special Opportunities (Global) S.à r.l.

Référence de publication: 2009158716/11.

(090191724) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 décembre 2009.

Kalan Capital Special Opportunities (Global) Captive S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.
R.C.S. Luxembourg B 141.637.

Monsieur Yves LACROIX et Madame Isabelle LEBBE ont donné leur démission en tant que gérants de la Société avec effet au 9 décembre 2009.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 décembre 2009.

Kalan Capital Special Opportunities (Global) Captive S.à r.l.

Référence de publication: 2009158717/11.

(090191728) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 décembre 2009.

MSREF V Investments Sàrl, Société à responsabilité limitée (en liquidation).

Siège social: L-1930 Luxembourg, 64, avenue de la Liberté.
R.C.S. Luxembourg B 110.652.

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Extrait

Il résulte d'un acte de clôture de liquidation reçu par le notaire Martine SCHAEFFER, de résidence à Luxembourg, en date du 4 décembre 2009, enregistré à Luxembourg, le 9 décembre 2009, LAC/ 2009/53198, aux droits de soixante-quinze euros (75.- EUR), que la société MSREF V Investments S.à r.l. (en liquidation), R.C.S. Luxembourg N° 110.652, ayant son siège social au 64, avenue de la liberté, L-1930 Luxembourg, ("la Société"), suivant acte de Maître Paul Bettingen, le 8 mars 2005, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 49 en date du 9 janvier 2006. Les statuts ont été modifiés la dernière fois par acte du notaire instrumentaire, en date du 9 mai 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 2032 en date du 19 septembre 2007.

a été clôturée et que par conséquent la société est dissoute.

Les livres et les documents sociaux de la Société seront déposés pour une durée de cinq ans au siège social au 64, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg.

POUR EXTRAIT CONFORME délivré aux fins de radiation sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 décembre 2009.

Référence de publication: 2009158745/22.

(090191272) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 décembre 2009.

**Invenergy Wind Bulgaria S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. Enertrag Bulgaria Wind Europe S.à r.l.).**

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 130.490.

In the year two thousand and nine, on the twenty-fifth day of November.

Before Maître Martine SCHAEFFER, notary, residing in LUXEMBOURG, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned.

Was held an Extraordinary General Meeting (the "Meeting") of the shareholders of Enertrag Bulgaria Wind Europe S.à r.l. (the "Company"), a limited liability company (société à responsabilité limitée) having its registered office in L-1331 Luxembourg, 65, Boulevard Grande Duchesse Charlotte, registered with the Luxembourg Commerce and Companies Register (Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg) under number B 130.490, incorporated by deed exe-

cuted on 12 July 2007, before the notary Maître Jean SECKLER, notary residing in JUNGLINSTER, Grand Duchy of Luxembourg published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Memorial C") n° 2.045 of 20 September 2007, page 98.133, amended by deed enacted by Maître Jean SECKLER, prenamed, on 24 October 2007, published in the Mémorial C n°2.875 of 11 December 2007, page 137.991.

The meeting is presided by Mrs Esbelta De Freitas, lawyer, Who appoints as secretary Mrs Evelyne Schoeser, lawyer. The meeting elects as scrutineer Mr Raymond Thill, private employee.

The chairman requests the notary to record that:

I.- The present or represented shareholders of the Company as well as the number of shares held by each of them are shown on an attendance list. This attendance list and any powers of attorneys, signed by the appearing persons and the notary, shall remain annexed to the meeting minutes.

II. It appears from the attendance list that the two hundred fifty (250) shares, representing the whole share capital of twelve thousand five hundred (12,500.-) Euro of the Company, are represented at this meeting. All the shareholders declare having been informed of the agenda of the meeting beforehand and waived all convening requirements and formalities. The meeting is thus regularly constituted and can validly deliberate on all items of the agenda.

III.- The agenda of the meeting is the following:

1. Decision to change the Company's name into "Invenergy Wind Europe Bulgaria S.a r.l.";
2. Decision to wind up and liquidate the Company;
3. Decision to appoint BDO Compagnie Fiduciaire SA with registered office in L-1653 LUXEMBOURG, 2 avenue Charles de Gaulle, registered with the Luxembourg registry of commerce and companies under number B 147.571, represented by Mr John SEIL in his quality as director, as liquidator of the Company (the "Liquidator"), in relation to the liquidation of the Company;
4. Determination of the Liquidator's powers, tasks and remuneration;
5. Decision on the discharge given to the managers;
6. Miscellaneous.

After deliberation, the Meeting took, unanimously, the following resolutions:

First resolution

The meeting resolves to change the Company's name into "Invenergy Wind Europe Bulgaria S.à r.l" with immediate effect.

As a consequence article 2 of the Articles of Incorporation is amended to give it the following wording:

" **Art. 2.** The company's name is "Invenergy Wind Europe Bulgaria S.à r.l.""

Second resolution

The Meeting resolves to wind up and liquidate the Company.

Third resolution

The Meeting resolves to appoint BDO Compagnie Fiduciaire SA with registered office in L-1653 LUXEMBOURG, 2 avenue Charles de Gaulle, registered with the Luxembourg registry of commerce and companies under number B 147.571, represented by Mr. John SEIL in his quality as director, as Liquidator in relation to the liquidation of the Company.

Fourth resolution

The Meeting resolves that the Liquidator shall have all powers foreseen by Article 144 and following of the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended (the "Law of 1915") and that the Liquidator shall carry out the liquidation of the Company in accordance with articles 147 and following of the Law of 1915.

The Liquidator can delegate his powers under his own responsibility, for specially defined operations or tasks, to one or several physical or moral persons.

Fifth resolution

The Meeting resolves to give discharge to the managers for their mandate until the date hereof.

Costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to It in connection with its winding up and liquidation, have been estimated at one thousand (1,000.-) Euro.

Nothing else being on the agenda, and no one rising to speak, the Meeting was adjourned.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a German version; at the request of the same appearing parties, in case of discrepancies between the English and the German text, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed was prepared in Luxembourg, on the day mentioned at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy holders of the appearing parties, known to the notary by their names, first names, civil status and residences, the said appearing proxy holders signed together with the notary the present deed.

Deutsche Fassung

Im Jahre zweitausend und neun, den fünfundzwanzigsten November.

Vor der unterzeichnenden Notarin Maître Martine SCHAEFFER mit Amtssitz in LUXEMBURG, Großherzogtum Luxemburg.

Wurde eine außerordentliche Hauptversammlung (die „Hauptversammlung“) der Gesellschaft Enertrag Bulgaria Wind Europe S.à r.l. (die „Gesellschaft“) abgehalten, eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung (société à responsabilité limitée) luxemburgischen Rechts, mit Sitz in L-1331 Luxembourg, 65, Boulevard Grande Duchesse Charlotte, eingetragen im Handels- und Gesellschaftsregister Luxembourg (Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg) unter der Nummer B 130.490, gegründet laut Urkunde aufgenommen durch Maître Jean SECKLER, Notar mit Amtssitz in JUNG-LINSTER, Großherzogtum Luxemburg am 12. Juli 2007, und dessen Satzung im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (nachstehend "Memorial C") Nr. 2.045 vom 20. September 2007, Seite 98.133, veröffentlicht wurde. Die Satzung wurde laut Urkunde vom 24. Oktober 2007, aufgenommen durch oben genannten Notar, Jean SECKLER, und veröffentlicht im Memorial C n°2.875 vom 11. Dezember 2007, Seite 137.991, abgeändert.

Die Hauptversammlung wird unter dem Vorsitz von Frau Esbelta De Freitas, Rechtsanwältin,

Der Vorsitzende bestimmt zum Sekretär Frau Evelyne Schoeser, Rechtsanwältin.

Die Hauptversammlung bestimmt zum Stimmenzähler Herr Raymond Thill, Angestellter.

Der Vorsitzende bittet den Notar, folgendes zu beurkunden:

I.- Die anwesenden oder vertretenen Gesellschafter sowie die jeweilige Anzahl der von ihnen gehaltenen Anteile sind in einer Anwesenheitsliste aufgeführt, die von den Anwesenden und dem Notar unterzeichnet wird. Die Anwesenheitsliste wird diesem Protokoll beigefügt bleiben;

II. Es ergibt sich aus der Anwesenheitsliste, dass die zweihundert und fünfzig (250) Anteile, die das gesamte Gesellschaftskapital von zwölftausend fünfhundert (12.500,-) Euro bilden, in dieser Hauptversammlung anwesend oder vertreten sind. Alle Gesellschafter bestätigen, dass sie mit der Tagesordnung der gegenwärtigen Hauptversammlung bekannt gemacht wurden und somit auf sämtliche Formalitäten zur Einberufung der Hauptversammlung verzichten. Die Hauptversammlung ist somit rechtmäßig einberufen und kann rechtsgültig über sämtliche Punkte der Tagesordnung entscheiden.

III.- Die Tagesordnung ist folgende:

1. Beschlussfassung über die Änderung des Namens der Gesellschaft, der fortan "Invenergy Wind Europe Bulgaria S.à r.l." lauten soll;

2. Beschlussfassung über die Auflösung und Liquidation der Gesellschaft;

3. Beschlussfassung über die Ernennung von BDO Compagnie Fiduciaire SA mit Sitz in L-1653 LUXEMBOURG, 2 Avenue Charles de Gaulle, eingetragen im Handels- und Gesellschaftsregister in Luxemburg unter der Nummer B 147.571, vertreten durch Herrn John SEIL, Mitglied des Verwaltungsrates, als Liquidator der Gesellschaft (der "Liquidator"), in Bezug auf die Liquidation der Gesellschaft; Bestimmung der Befugnisse, Aufgaben und Vergütung des Liquidators;

4. Beschlussfassung über die Entlastung der Geschäftsführer;

5. Verschiedenes.

Nach eingehender Beratung aller Punkte der Tagesordnung fasst die Hauptversammlung folgende Beschlüsse:

Erster Beschluss

Die Hauptversammlung beschließt, den Namen der Gesellschaft in "Invenergy Wind Europe Bulgaria S.à r.l." mit sofortiger Wirkung umzuändern.

Infolgedessen wird Artikel 2 der Satzung abgeändert um ihm folgenden Wortlaut zu geben (in französischer Fassung):

„ **Art. 2.** La société prend la dénomination de "Invenergy Wind Bulgaria S.à r.l." an"

Zweiter Beschluss

Die Hauptversammlung beschließt, die Gesellschaft aufzulösen und zu liquidieren.

Dritter Beschluss

Die Hauptversammlung beschließt, die Ernennung von BDO Compagnie Fiduciaire SA mit Sitz in L-1653 LUXEMBOURG, 2 Avenue Charles de Gaulle, eingetragen im Handels- und Gesellschaftsregister in Luxemburg unter der Nummer B 147.571, vertreten durch Herrn John SEIL, Mitglied des Verwaltungsrates, als Liquidator der Gesellschaft in Bezug auf die Liquidation der Gesellschaft.

Vierter Beschluss

Die Hauptversammlung beschließt, dass der Liquidator die in Artikel 144 ff des abgeänderten Gesetzes vom 10. August 1915 über Handelsgesellschaften (das "Gesetz von 1915") vorgesehenen Befugnisse haben soll und, dass der Liquidator die Liquidation der Gesellschaft gemäß Artikel 147 ff durchführen soll.

Der Liquidator kann unter eigener Verantwortung seine Befugnisse für spezifisch definierte Handlungen oder Aufgaben an andere natürliche oder juristische Personen delegieren.

Fünfter Beschluss

Die Hauptversammlung erteilt den Geschäftsführern Entlastung für die Ausübung ihres Mandats bis zum heutigen Datum.

Kosten

Die Kosten, Spesen und Gebühren, in irgendwelcher Form, welche der Gesellschaft im Zuge der Auflösung und Liquidation entstehen, werden auf eintausend (1.000,-) Euro geschätzt.

Nachdem alle Punkte der Tagesordnung abschließend behandelt worden sind und keine Wortmeldungen mehr vorliegen, wurde die Hauptversammlung beendet.

Der unterzeichnete Notar, welcher Englisch spricht und versteht, stellt hiermit fest, dass auf Verlangen der erschienenen Parteien vorliegende Urkunde in englischer Sprache gefolgt von einer Fassung in deutscher Sprache abgefasst wird. Im Falle von Uneinstimmigkeiten zwischen der Englischen und der Deutschen Fassung, soll die Englische Fassung maßgeblich sein.

Die vorliegende notarielle Urkunde wurde am oben aufgeführten Datum in Luxemburg erstellt.

Die Urkunde wurde den Vertretern der erschienenen Parteien vorgelesen. Alle sind dem Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, Stand und Wohnort bekannt und alle haben die gegenwärtige Urkunde mit dem Notar unterschrieben.

Signé: E. De Freitas, E. Schoeser, R. Thill et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 30 novembre 2009. Relation: LAC/2009/50925. Reçu soixante-quinze euros Eur 75.-

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 décembre 2009.

Martine SCHAEFFER.

Référence de publication: 2010000098/148.

(090192857) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 2009.

Marriott ECP LP I S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2124 Luxembourg, 102, rue des Maraîchers.

R.C.S. Luxembourg B 110.105.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009158834/10.

(090193509) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 2009.

Marriott ECP LP II S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2124 Luxembourg, 102, rue des Maraîchers.

R.C.S. Luxembourg B 110.106.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009158835/10.

(090193510) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 2009.
